

**DELEGATION DE Madame Véronique FAYET**

**D-2011/351**

**Mise en oeuvre des actions du Projet Social.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet urbain, l'agenda 21 et le projet social sont les trois piliers sur lesquels s'appuie l'action municipale, et sur lesquels repose l'ambition de Bordeaux de se situer au niveau des grandes métropoles françaises et européennes.

Ainsi, le projet social doit par l'action de la collectivité, être le garant du lien qui doit exister entre tous nos concitoyens, jeunes et moins jeunes, familles et personnes isolées, avec une société accueillante aux plus démunis.

Le troisième projet social, après avoir été adopté en tout début d'année 2010 est progressivement mis en oeuvre, à la fois dans le cadre des missions de la Ville et avec l'ensemble de nos partenaires.

Les équipes projets se sont constituées, les actions prévues en 2010, puis en 2011 sont en cours ou sont accomplies. Le tout est mené dans un cadre transversal et concerté, illustré par le travail mené au sein du Conseil de Développement Social (CDS) et au travers des Ateliers de Développement Social Local (ADSL) dans les quartiers.

Un bilan intermédiaire a été présenté aux Bordelais durant le Forum social du 27 novembre 2010, aux différents partenaires lors du CDS du 11 février 2011 et en Conseil Municipal.

En complément des moyens mobilisés par les services municipaux, le projet social dispose de crédits spécifiques dédiés à l'émergence et à l'expérimentation d'actions. Dans cette démarche, la Ville est soutenue techniquement et financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde.

Le montant total de la 1<sup>ère</sup> programmation 2011 (subventions et prestations) du projet social s'élève à 147 617 € dont 114 923 € de subventions.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer un ensemble d'actions livrées en 2011, ou qui vont débiter d'ici la fin de l'année conformément au tableau joint (financement Ville et financement CAF).

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les subventions d'un montant de 57 469 € pour la part Ville et de 57 454 € au titre de la Convention Territoriale Globale (CAF),
- à signer la convention de partenariat correspondante lorsqu'il s'agit d'une association,
- à procéder à l'encaissement de la participation de la CAF au titre du financement du 3ème projet social sur l'enveloppe de fonctionnement n° 021 333 – compte 7478 – CRB : DGVSC – CEX : Projso.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme N.VICTOR RETALI

ACTION PROJET SOCIAL	Intitulé du projet	Porteur de projet	Prestations PS3		Subventions PS3	
			Part Ville	Part CAF au titre de la CTG (*)	Part Ville	Part CAF au titre de la CTG (*)
<b>Action 6a : Péréniser l'espace d'exposition l'art au cœur de l'insertion</b>	Portrait en Milieu Urbain (PMU)	C'est dans la boîte			1 000 €	1 000 €
	Image de soi	Exposition photos	200 €	350 €		
<b>Action 7b : Développer l'offre de jardin partagés et de jardins familiaux</b>	Actions d'éco-jardinage urbain, accompagnement de jardins collectifs et de jardins familiaux	Les Jardins d'aujourd'hui			3 500 €	3 500 €
<b>Action 7d : Développer l'auto réhabilitation accompagnée</b>	Autoréhabilitation accompagnée de logement interquartier nord	Compagnons Bâisseurs Aquitaine			13 000 €	
<b>Action 14 : Valoriser et ou créer des liens entre les quartiers</b>	Consolidation du journal de Bacalan	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »			4 000 €	4 000 €
	Mémoires et lien social	ACAQB CA Bastide Benauge			1 750 €	1 750 €
	Journal du quartier Bordeaux Sud "ça gazette dans le coin"	ça gazette dans le coin			675 €	675 €
	Valorisation et diffusion interquartier / Portraits vidéos	Périphéries Productions			1 044 €	1 044 €
<b>Action 17 : Décentraliser les actions culturelles dans les quartiers</b>	Viva Europa diffusion plein air de l'opéra de Valence	ACAQB Centre d'Animation Bastide Benauge			1 350 €	3 350 €
<b>Action 33 : Lutter contre les discriminations</b>	Prévenir et lutter contre les discriminations	Mission Diversité, lutte contre les discriminations	2 000 €	6 000 €		
<b>Action 34a : Mieux diffuser l'information en direction des publics et en rendre les contenus plus accessibles</b>	Interprétariat au CCAS	Association MANA			435 €	435 €
<b>Action 34c : Développer la médiation d'écrivains publics et d'interprètes</b>	Accès aux droits et à la citoyenneté	ASTI			400 €	400 €
	Un écrivain public pour tous	Atelier Graphite			3 415 €	3 400 €
<b>Action 34d : Perréniser les correspondants de quartier</b>	Correspondants de quartiers	ACAQB			10 000 €	10 000 €
<b>Action 44 : Organiser des parcours culturels et des visites virtuelles</b>	Ateliers nomades du patrimoine	169 Collectif des Vieux Gréements de Bordeaux			2 000 €	

<b>Action 46 : Soutenir les initiatives pour et avec les personnes sans abri</b>	Soutien du dispositif hivernal	DGVSC	7 960 €	7 960 €		
	Animation et médiation sur la place André Meunier	La cabanne à gratter			900 €	900 €
<b>Action 59b : Parrainage et accompagnement individuel à l'emploi</b>	En route pour le permis Ecomobile	Mission Locale Bordeaux			800 €	800 €
<b>Action 59e : l'école de la 2<sup>ème</sup> chance</b>	Dispositif école de la deuxième chance	Mission Locale Bordeaux				7 000 €
<b>Action 63 : créer un forum de la co-éducation</b>	Création de forums de coéducation	Anabase				6 000 €
<b>Action 67a : Lutte contre le sexisme</b>	Atelier « Qu'est-ce qu'être un homme, qu'est-ce qu'être une femme »	Collectif Bordonor			3 000 €	3 000 €
	Cet autre que moi - formation d'animateurs	Association le CRI			1 200 €	1 200 €
<b>Action 67b : Prévenir l'alcoolisme chez les jeunes</b>	Intervention prévention alcool en milieu festif	ANPAA			5 000 €	5 000 €
<b>Action 67c : prévenir la violence à l'école</b>	Médiation scolaire par les pairs dans les quatres écoles primaires	Alternative Médiation			4 000 €	4 000 €
<b>Action 70 : Restaurer la place des pères dans la participation à l'éducation de leurs enfants</b>	70a : accueillir les pères dans les structures qui s'occupent de leurs enfants / 70b : groupe de parole des pères séparés	Service Petite Enfance		4 224 €		
<b>Pilotage du Projet Social</b>	Accompagnement réalisation du 1 <sup>er</sup> bilan	DGVSC	2 000 €	2 000 €		
<b>TOTAL ACCOMPAGNEMENTS - PROJET SOCIAL</b>			<b>12 160 €</b>	<b>20 534 €</b>	<b>57 469 €</b>	<b>57 454 €</b>

(\*) CTG : Convention Territoriale Globale

## SUBVENTION COMMUNALE

### 3<sup>ème</sup> Projet Social de la ville de Bordeaux Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et l'Association

#### ENTRE

La ville de Bordeaux, représentée par son maire, **Monsieur Alain JUPPÉ**, habilité aux fins des présentes par délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil Municipal du \_\_\_\_\_ et reçue à la Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_

#### ET

L'association \_\_\_\_\_, représentée par **M** \_\_\_\_\_, Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

#### Expose :

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

#### CONSIDERANT

Que l'association \_\_\_\_\_ dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_, exerce une activité qui a pour but :

IL a été convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : activités et projets de l'association.

L'association s'assigne au cours de l'année 2011 à

#### ARTICLE 2 : mise à disposition des moyens.

La ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3, une subvention de \_\_\_\_\_ €, pour l'année 2011, correspondant au 3<sup>ème</sup> Projet Social de la ville.

#### ARTICLE 3 : conditions d'utilisation de l'aide.

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

#### **ARTICLE 4 : mode de règlement.**

Pour l'année 2011, la subvention, à la réalisation de l'activité retenue, s'élève à €.

Elle sera versée en une seule fois et sera créditée après signature de la convention au compte de l'association n° établissement .

#### **ARTICLE 5 : conditions générales.**

L'association s'engage :

1. à pratiquer dans le respect des statuts une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes.
2. à déclarer sous trois mois à la ville de Bordeaux toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux.
3. à déclarer sous trois mois à la ville, avec document justificatif tous changements intervenus dans son conseil d'administration.
4. à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature.
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général.
6. à restituer à la ville les sommes éventuellement non utilisées.
7. à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence de logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, etc...).

#### **ARTICLE 6 : conditions de renouvellement.**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### **ARTICLE 7 : conditions de résiliation.**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

#### **ARTICLE 8 : contrôle de la ville sur l'association.**

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984).
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- Un bilan final de l'action 2011 avant la fin du premier trimestre 2012 qui sera transmis par la ville de Bordeaux à l'ACSE.

#### **ARTICLE 9 : droits de timbre et d'enregistrement.**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**ARTICLE 10 : élection de domicile.**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- par l'association

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .

Pour la ville de Bordeaux,

Pour l'association,

Alain JUPPÉ

Le Président.

**D-2011/352**

**Convention Territoriale Globale de Services aux familles  
entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations  
Familiales de la Gironde**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Confirmant une communauté de vue dans une coopération exemplaire, la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde s'inscrivent de nouveau dans une démarche de conventionnement global autour de thématiques sociales durables.

La Convention Territoriale Globale (CTG), dont les objectifs se situent dans la continuité du Contrat d'Action Familiale et Sociale (CAFST) signé à titre expérimental pour la période 2007-2010, concrétise cette volonté partagée.

D'une durée de quatre ans (2011-2014), cette convention décline au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des actions à privilégier en vue d'améliorer le service rendu aux familles et de faciliter les relations de proximité et l'implication des habitants à partir d'un diagnostic partagé entre la CAF et la Commune. Elle représente un nouveau support permettant d'aboutir à une meilleure harmonisation et mutualisation de l'offre de services existante et de soutenir la mobilisation de tous les partenaires autour de la réalisation des actions décidées en concertation. Cette convention formalise les engagements des partenaires pour le développement d'actions sur le territoire de la Commune.

Le croisement des enjeux propres à la Ville et à la CAF, les différents diagnostics partagés et l'évaluation du CAFST menée conjointement permettent de fixer les principaux objectifs communs de la Convention Territoriale Globale de Bordeaux :

- conforter la coopération pour une meilleure mise en œuvre des projets partagés ;
- concourir à l'épanouissement des familles et à l'accueil de leurs enfants et plus généralement des jeunes bordelais ;
- concourir à l'épanouissement des familles et soutenir la parentalité ;
- poursuivre la démarche de développement social local à Bordeaux ;
- favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les familles ;
- garantir une place pour chacun pour mieux vivre à Bordeaux ;

La Convention Territoriale Globale est dotée d'une enveloppe spécifique de fonctionnement de la CAF de 420 000 € par an, mobilisable pour accompagner des projets présentés et validés et complétée par la Ville d'une enveloppe équivalente.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la convention, la Ville et la CAF ont décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance relevant de trois niveaux associant les dimensions stratégique, technique et opérationnelle.

Le pilotage de la convention territoriale globale reposera sur les instances déjà existantes dont notamment le Conseil de Développement Social.

Une évaluation sera conduite conjointement à mi-parcours et à l'issue du conventionnement. En outre, chaque année, un bilan conjoint sera dressé.

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la Convention Territoriale Globale 2011-2014 entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ci-jointe.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MLLE JARTY.** -

Mme VICTOR-RETALI ne participe pas au vote. Mme FAYET pour la 351

**MME FAYET.** -

Monsieur le Maire, si vous le permettez je vais regrouper avec la 352, la Convention Territoriale Globale, puisque les deux sujets sont très proches.

La 351 il s'agit de la mise en œuvre des actions du Projet social, le troisième plier de notre action municipale avec le Projet urbain et l'Agenda 21.

Ce projet social avait été adopté début 2010. Nous en avons fait le bilan ici même en février 2011.

Les actions avancent. Les porteurs de projets sont vraiment très impliqués. De nombreux partenaires se regroupent sur la mise en œuvre des actions.

Il est proposé pour l'année 2011 de financer un certain nombre d'actions grâce aux crédits de la Ville de Bordeaux, soit sous forme de subventions, soit sous forme de prestations, complétées par des crédits de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale dont il est question aussi à l'ordre du jour de ce Conseil.

Je vous rappelle que les lignes d'innovations sociales sont de 100.000 euros pour la Ville, doublés par 100.000 euros de la Caisse d'Allocations Familiales, et donc nous engageons aujourd'hui 147.000 euros.

Je précise aussi pour Mme AJON qui fait semblant de l'oublier à chaque fois – elle est partie, c'est dommage – qu'évidemment ces 100.000 euros ne permettent pas d'engager les actions structurelles de la Ville. La rénovation de nos RPA qui est bien inscrite au projet social de la ville concernera plusieurs millions d'euros. Par exemple, pour les RPA Achard et Dubourdieu dont nous allons engager la rénovation dans quelques semaines c'est plus de 5 millions qui seront engagés, mais grâce au partenariat que nous avons avec un bailleur ces investissements seront amortis sur plusieurs années.

Mme DESAIGUES qui siège au Conseil d'Administration du CCAS pourra faire une information complète à Mme AJON si elle le souhaite.

Donc dans le projet social je vous rappelle qu'il s'agit vraiment de financer des actions nouvelles d'innovations et d'expérimentations.

Je dis un mot aussi de la Convention Territoriale Globale passée entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales.

Nous avons eu de 2007 à 2010 un contrat d'actions familiales et sociales qui étaient tout à fait expérimentales sur la base du projet social de la ville et d'une volonté de la Direction de la CAF.

Au vu de cette bonne expérience nous renouvelons une convention globale pour 4 ans, 2011 / 2014, afin d'améliorer le service rendu aux familles, de faciliter les relations de proximité et de fraternité, et d'améliorer l'implication des habitants.

Ceci se fait sur la base d'une convergence avec la Convention d'Objectif et de Gestion passée entre la CNAF et l'Etat avec de grands enjeux nationaux, convergence avec les objectifs du projet social de la Ville de Bordeaux qui se traduisent par :

- une action en faveur des familles et de l'enfance,
- une action en faveur de la parentalité,
- une action sur le développement social local,
- une action sur le logement notamment pour résorber le logement insalubre ou indigne
- et des actions sur la participation citoyenne.

Cette convention territoriale est assortie d'un engagement de la CAF de 420.000 euros par an sur 4 ans. Ce n'est pas négligeable puisque dans la précédente convention nous avions 1,4 million sur 4 ans. Nous passons à 1,7 million sur 4 ans, donc c'est un effort substantiel de la CAF. Un effort qui vient bien évidemment s'ajouter à l'action traditionnelle et j'allais dire structurelle de la CAF. En effet, la CAF verse aux différents opérateurs de la Ville de Bordeaux ou à la Ville 12 millions d'euros pour les centres sociaux, l'accompagnement à la scolarité, les réseaux d'assistantes maternelles, les prestations jeunesse, etc., plus 6 millions pour le contrat enfance jeunesse. Donc ça ce sont les grosses actions structurelles.

De même pour la ville il est rappelé dans le document que l'action sociale et citoyenne de la ville s'élève à plus de 100 millions d'euros. Donc les actions structurelles sont bien là.

On est là avec cette Convention Territoriale Globale et avec le projet social sur des actions nouvelles innovantes. Par exemple :

Des actions culturelles au CCAS ;

De l'éco-jardinage à Bordeaux Maritime ;

Une très belle projection d'un concert en direct de Valence, la Tosca, qui a été projetée à la Benauges dans les premiers jours du mois de juin en direct avec une dizaine d'autres villes européennes,

Le café des pères, etc.

Je pense que c'est important que mes collègues Brigitte COLLET, Arielle PIAZZA ou des adjoints de quartier puissent faire un zoom sur telle ou telle action s'ils le souhaitent.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. BRUGERE

**M. BRUGERE.** -

Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour répondre à la question que vous m'avez posée tout à l'heure.

⇒

Comme l'a dit Véronique FAYET, pour Achard et Dubourdiou 5,5 millions d'euros vont être investis.

Pour Bonnefin, Alfred Smith, Biliaudel et Notre temps, 8,9 millions d'euros supplémentaires vont être investis dans les prochaines années, soit un total de près de 15 millions d'euros.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MOGA

**M. MOGA.** -

Monsieur le Maire, au sujet de la délibération 351, en ce qui concerne l'action 46 : Animation et médiation sur la place André Meunier, je voudrais informer le Conseil que nous avons trouvé une destination provisoire à la cabane, à travers l'association La Cabane à Gratter, cabane qui sera intégrée dans l'œuvre prévue sur la place par Evento.

Donc je dirai : merci à Evento.

**M. LE MAIRE.** -

Mme PIAZZA

**MME PIAZZA.** -

Monsieur le Maire, Je voudrais rajouter à cet accord convention que toute l'année nos actions sportives ou d'incitation à l'activité physique accompagnent les familles et notre jeunesse.

Et comme il fait chaud et que l'été approche je voudrais vous rappeler 4 dispositifs forts que la ville met à la disposition des Bordelais : quai des sports, la baignade du lac, bus plage et nos 5 piscines.

Quai des sports et la plage du lac devraient rassembler plus de 55.000 Bordelais accompagnés par la Ville de Bordeaux.

Cette année dédiée à la lutte contre l'isolement devrait à travers tous ces dispositifs rassembler les Bordelais autour de l'eau, du jeu, de la fête et de la danse. C'est aussi pourquoi la ville est très présente financièrement. Je salue encore une fois les partenaires comme la CAF et les partenaires privés pour nous accompagner et réussir cet été avec eux.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme COLLET

**MME COLLET.** -

Comme Véronique FAYET vous l'a dit, derrière cette somme importante de 1.700.000 euros il y a des actions extrêmement concrètes au premier rang desquelles une action qui a été

mise en évidence par la Commission enfance, famille, c'est une fiche du projet social qui s'intitule « Restaurer la place des pères ».

Nous avons pu dans le cadre de cette fiche mettre en place « un café des pères » qui se réunit tous les 15 jours à l'Utopia, qui est un lieu de parole pour les pères séparés, un lieu dans lequel ils peuvent se sentir moins seuls.

Je ne sais pas si vous avez vu cette petite affiche dans vos boîtes aux lettres. Voilà une réalité concrète pour les pères isolés dans leurs difficultés familiales qui ont un lieu pour se retrouver et pour échanger.

Il y a également un certain nombre d'autres actions. A la parentèle il y a un groupe de professionnels : directrices de crèches, directeurs de centres d'animation, qui se réunissent pour voir comment ou pourrait faire revenir les pères dans un certain nombre de lieux d'inscription pour leurs enfants, ou de manifestations pour que les pères se sentent les bienvenus et se sentent accueillis à travers en particulier des personnels masculins, avec des horaires d'ouverture un peu spécifiques.

Il y a aussi un atelier qui est porté par une association qui s'appelle La Maison de Nolanne qui propose des ateliers de psychomotricité pour les petits enfants et leurs pères.

Mais il y a aussi tout un tas d'actions très concrètes comme Les Carapattes, des associations, Promo Femmes en particulier qui travaille sur l'éducation différenciée filles / garçons. Cette action a pour but de lutter contre des attitudes sexistes entre les filles et les garçons. Il y a aussi les horaires atypiques, des lieux d'accueil pour enfants, enfin tout un tas de choses très concrètes pour la vie des Bordelais.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme NOËL

**MME NOËL.** -

Monsieur le Maire, un mot concernant la mise en œuvre des actions du projet social pour exprimer notre regret que deux actions qui figurent au projet social concernant le micro-crédit ne soient pas lancées en 2011.

Le tableau qui était publié en février 2011 qui faisait le bilan du projet ne prévoyait pas de budget précis pour ces deux actions. Il s'agit en l'occurrence de l'action n° 31 qui constitue un appui au micro-crédit personnel ouvert aux personnes exclues du système bancaire.

Vous aviez indiqué, Mme FAYET, lors du Conseil Municipal de février 2011 que cette action concernant le micro-crédit personnel devait être redimensionnée et donc réexaminée. Nous n'avons pas d'éléments nouveaux.

Il s'agit également de l'action n° 58 B qui vise le micro-crédit cette fois-ci professionnel, qui, ainsi, fait un soutien à la création d'entreprise.

L'objectif de ce projet social n° 3 était de doubler le nombre de bénéficiaires du micro-crédit et du tutorat d'ici 2012. Il est dommage que seul un groupe de travail soit prévu d'ici la fin de l'année concernant cette action 58 B et qu'elle ne soit pas intégrée dans le financement

du projet social en 2011 car il nous semble que ce type d'action est fondamental en vue de l'insertion et donc de la prise d'autonomie des personnes concernées.

**M. LE MAIRE.** -

Mme DESAIGUES

**MME DESAIGUES.** -

Monsieur le Maire, vous nous demandez de nous prononcer sur la nouvelle convention qui lie la CAF et la Ville de Bordeaux pour la période 2011 / 2014.

Le groupe socialiste tient d'abord à signaler le très grand sérieux des documents qui sont annexés, à commencer par l'état des lieux.

Quelques chiffres sont saisissants :

50% des bénéficiaires du RSA en Gironde sont Bordelais.

36% des familles bordelaises sont monoparentales. C'est la plus forte concentration en Gironde.

Un tiers des familles bordelaises sont en situation de précarité extrême, et 11.000 enfants sont concernés, du moins leurs parents sont sur le seuil de pauvreté.

4 familles sur 10 sont bénéficiaires d'une aide au logement. 43% sont à Bordeaux contre 35% sur la Gironde.

Je ne vais pas en dire plus sur ces chiffres. Même si nous pouvons convenir que la Ville de Bordeaux concentre par son nombre d'habitants le plus grand nombre de Girondins en situation de difficulté, de pauvreté ou de précarité, il faut néanmoins souligner le réalisme avec lequel le précédent contrat qui alliait la CAF à la Ville de Bordeaux pour 2007 / 2010 a été étudié.

Nous avons retenu deux points, je dirai négatifs, ou mitigeant la réussite du premier contrat, c'est d'abord la perception du premier contrat comme un tiroir-caisse, une manne financière, ce qui sous-entend peut-être derrière une absence de projets.

Dans tous les cas ce qui est souligné aussi c'est le manque d'un mode de gouvernance qui aurait été efficace pour permettre de réajuster au fil du temps les actions, les projets, par rapport au contexte dans lequel ils se plaçaient.

Donc 3 ans après le bilan est mitigé, mais le groupe socialiste convient qu'il ne peut être uniquement du seul fait de ce premier contrat qui était expérimental, comme vous l'avez souligné, Mme FAYET.

Il faut le lier à l'échec de la politique globale du gouvernement qui a contrarié les ambitions inscrites en 2007 dans ce premier contrat et dans vos projets sociaux successifs.

Le taux de chômage qui est affiché ce mois-ci est de 9,4%. Même s'il est en légère baisse on sait qu'il est lié aux emplois saisonniers.

Par contre la pauvreté en France s'installe durablement. L'observatoire des inégalités qui vient de faire paraître son audit pour mai 2011 parle de 8 millions de pauvres, le même chiffre enregistré en 2001. Et il rajoute que 2 millions de travailleurs sont pauvres.

Toutes les courbes, toutes les études montrent qu'à la suite d'un recul la pauvreté a ré-augmenté durablement depuis 2003, bien avant la crise, et que la situation des plus pauvres se dégrade.

Enfin les dernières décisions du gouvernement ne peuvent être écartées du diagnostic qui est le socle de cette convention, car l'impact de ces décisions ne sera pas négligeable pour réussir les projets qui sont inscrits dans cette convention.

Par exemple, la suppression de la prime de retour à l'emploi de 1.000 euros.

Par exemple, la modification du calcul d'attribution des allocations familiales, nouveau barème qui touche ou précarise beaucoup plus de familles déjà en situation de difficulté.

Par exemple, la suppression de l'exonération de Taxe d'Habitation lorsqu'il y a passage immédiat du statut de bénéficiaire du RSA à travailleur pauvre à la suite d'un retour à un emploi aidé.

Par exemple - vous vous doutez qu'il faut en parler - les dispositions qui réforment ou qui souhaitent réformer l'octroi du RSA qui fait couler bien de l'encre et de la salive dans la majorité du gouvernement.

En conclusion, la convention comprend certes un mode de gouvernance qui semble plus rigoriste basé sur le principe du diagnostic et de l'évaluation.

Bien sûr la convention est réaliste sur la situation des Bordelais. Elle flèche précisément des opérations, même si certaines ne semblent pas tenir compte de la situation inquiétante dont je viens de parler. Je dis bien « semblent », par exemple : proposer une opération Accueil petite enfance tant dans le mode de garde d'enfants ou d'accueil à la cantine pour les enfants de familles monoparentales, de familles allocataires touchées par le chômage, en recherche d'emploi, ou suivant une formation pour le retour à l'emploi.

Le groupe socialiste votera cette délibération en rappelant que la politique du gouvernement ne facilitera pas la réussite de cette convention.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Cette convention nous permet d'avoir une photographie assez précise de l'état de paupérisation de la population bordelaise. Les chiffres d'ailleurs donnent froid dans le dos tant le volume des difficultés rencontrées est éloquent :

Précarité économique :

12.000 personnes ayant droit au RSA.

Plus d'un tiers des familles, soit 7000 familles en dessous du seuil de pauvreté et parmi ces familles 11.000 enfant touchés.

5000 enfants non couverts par une prestation d'accueil petite enfance. Le plus fort taux du département, 66% de la tranche d'âge.

9.000 allocataires bénéficiaires d'aide au logement, soit 40% des familles.

Ce diagnostic renvoie bien sûr aux responsabilités des décideurs politiques et économiques qui maintiennent notre pays dans l'accroissement des inégalités. Tous les observateurs le reconnaissent, les riches deviennent plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres.

Choix nationaux qui obligent les territoires, les collectivités locales à compenser les efforts d'une politique nationale par des projets sociaux et solidaires de grande ampleur comme la convention aujourd'hui le stipule.

En conclusion, oui, il faut revoir notre politique d'emploi stable pour tous, d'accès au logement pour tous, revoir les politiques publiques pour l'accès gratuit aux soins, à l'éducation, à l'énergie, aux transports publics, c'est-à-dire changer ce monde. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Mme BOURRAGUE

**MME BOURRAGUE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite répondre sur les micro-crédits car c'est le Crédit Municipal qui est en convention avec le CCAS et des associations pour accorder des micro-crédits sociaux.

Plus de 100 ont été octroyés pour un montant moyen de 1.900 euros qui ont financé pour 77% d'entre eux des besoins en mobilité comme permis de conduire, achat ou réparation d'un moyen de locomotion. Ensuite 23% pour des besoins en formation, santé et logement.

Par ailleurs 360 prêts ont été accordés par la Caisse Sociale de Développement Local, justement pour des besoins en micro-crédits professionnels à des personnes exclues du système bancaire.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Une fois encore sans surprise je constate que notre opposition tient un discours systématiquement négatif sur tout. Là, comme cette convention n'est pas critiquable c'est la politique du gouvernement qui est critiquée.

Attendons, ce qu'à Dieu ne plaise, que les amis de Mme DESAIGUES et de M. MAURIN mettent en œuvre leurs projets et je ne donne pas plus de 6 mois pour que la France soit en faillite. Naturellement ce serait les plus pauvres qui trinqueraient.

Mme FAYET

**MME FAYET.** -

Un mot pour compléter ce que vient de dire Chantal BOURRAGUE.

Effectivement sur les micro-crédits, un dépannage, une convention est en cours entre le Crédit Municipal et le CCAS. C'est le CCAS qui prendra en charge éventuellement les intérêts

des emprunts, donc il y aura une petite charge financière pour le CCAS dont on débattrà au sein du Conseil d'Administration, mais qui n'apparaît pas pour l'instant dans le projet social parce que les choses ne sont pas encore suffisamment montées en puissance.

Enfin pour le micro-crédit aux entreprises, là encore je vous rappelle que nous avons un financement structurel de la Caisse Sociale de Développement Local de 135.000 euros par an, et donc c'est comme ça que c'est financé. On ne rajoute pas encore du financement dans le projet social.

Par ailleurs l'idée du groupe de travail qui va être piloté par Yohann DAVID sur toutes ces associations qui s'occupent de micro-entreprises est intéressante, parce que chacune travaille de son côté et je pense qu'on va multiplier et mutualiser bien des choses en travaillant ensemble. Donc c'est ça aussi le projet social. Ce n'est pas forcément des dépenses pharaoniques, c'est aussi mieux travailler ensemble, être plus efficace et partager les expériences.

Sur le débat national je ne me prononcerai pas. Je dirai simplement qu'effectivement on ne va peut-être pas changer le monde, mais on va changer des choses très concrètement aujourd'hui à Bordeaux.

Et contrairement à ce que dit Mme AJON qui pense que l'on communique à grands frais sur le projet social, non, non, on communique très peu, peut-être pas assez d'ailleurs, par contre on agit.

**M. LE MAIRE.** -

Ah oui. En matière de communication on est battu par un certain nombre de collectivités qui nous entourent : la Communauté Urbaine qui m'est chère, bien sûr, le Conseil Général et le Conseil Régional qui ont des moyens en matière de communication très supérieurs aux nôtres.

Enfin il faut communiquer. Ce n'est pas une critique, c'est juste de l'envie.

En tout cas je voudrais féliciter Mme FAYET, toutes ses équipes, les autres adjoints qui interviennent dans ce domaine social : Mme COLLET, Mme SIARRI, je vais en oublier, Mme PIAZZA aussi puisque le sport participe également de ce projet social.

Comme Véronique FAYET l'a rappelé, notre action marche sur un trépied : le Projet Urbain, l'Agenda 21 et le Projet social qui pour nous est aussi important que les deux autres. Je suis heureux de voir qu'il se concrétise et qu'en mobilisant des financements chez nos partenaires on arrive à le doter de moyens très significatifs.

Je mets aux voix le 351, mise en œuvre du projet social :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

352, convention avec la CAF :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE  
DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

la **Caisse d'allocations familiales de la Gironde**,  
représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Jean-Jacques RONZIE  
et par son Directeur, Monsieur Jean-Louis HAURIE,  
dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée "la Caf" ;

et

la **Ville de Bordeaux**,  
représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE,  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal ;

ci-après dénommée "la Ville de Bordeaux" ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Sommaire

Article préliminaire	Préambule.....	3
Article 1	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	6
Article 2	Les champs d'intervention de la Caf .....	6
Article 3	Les champs d'intervention de la Ville de Bordeaux.....	7
Article 4	Les champs d'intervention à privilégier au regard des besoins .....	9
Article 5	Engagements des partenaires .....	11
Article 6	Modalités de collaboration.....	12
Article 7	Echanges de données.....	12
Article 8	Communication .....	13
Article 9	Evaluation.....	13
Article 10	Durée de la convention.....	13
Article 11	Exécution formelle de la convention.....	14
 <b>Annexes</b>		
Annexe 1	Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés.....	15
Annexe 2	Données de cadrage : veille territoriale.....	17
Annexe 3	Evaluation partagée du Cafst.....	32
Annexe 4	Bilan d'étape du 3 <sup>ème</sup> Projet Social .....	40
Annexe 5	Le projet partagé.....	52
Annexe 6	Le projet urbain de la Ville de Bordeaux : collaboration et démarche prospective Ville/Caf.....	56
Annexe 7	Démarche généralisée de l'évaluation .....	60

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du Conseil d'administration de la Caf de la Gironde en date du 27 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 27 juin 2011 ;

## **Article préliminaire : Préambule**

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf de la Gironde assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la Caf visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale fait apparaître des caractéristiques concernant la population et les allocataires de la Ville de Bordeaux.

La ville de Bordeaux concentre comme la plupart des villes centres les populations qui sont les plus en difficulté (Cabinet Compas-Tis 2011) :

**Populations municipale** (Insee 99 et 2007) **et allocataire** (Caf déc. 2010) : un dynamisme qui se confirme

Bordeaux, 6<sup>ème</sup> métropole française s'étendant sur près de 50km<sup>2</sup>, est une commune urbaine attractive en tant que pôle de vie départemental, régional et national.

Divisée en 8 quartiers-cantons depuis 2008, elle accueille plus de **235 000 habitants** (RP Insee 2007), soit le tiers de la population résidant sur la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub).

Ce territoire observe une forte croissance démographique, avec près de 20 000 habitants supplémentaires en 8 ans (+9% entre 1999 et 2007 – RP Insee). Ce dynamisme se confirme avec un accroissement annuel égal à celui du département, dû tant aux naissances (plus de 3 000 en 2010) qu'à l'arrivée de nouvelles populations (solde migratoire positif).

Bordeaux concentre les allocataires urbains, avec **70 000 allocataires** (couvrant 126 000 personnes), soit 4,5 allocataires sur 10 de la Cub. Accueillant seulement 17% de la population girondine, elle attire néanmoins le quart des allocataires girondins.

**Familles** : un enjeu majeur d'attractivité et de stabilisation (Caf déc. 2010)

Le territoire bordelais est attractif pour les familles désirant résider en secteur urbain : il rassemble 3 familles sur 10 habitant la Cub, soit **20 700 familles allocataires**, probablement du fait d'un certain nombre de services à la population (en particulier pour les publics vulnérables).

Mais le manque de logements adaptés (taille) ou accessibles (cherté des prix immobiliers), notamment lorsque la famille s'agrandit, obligent nombre de foyers à s'installer en secteur péri-rural voire en zone rurale (Bordeaux regroupe seulement 14% des familles girondines).

Le plus faible taux d'activité des mères de familles bordelaises en Gironde, ainsi que le plus fort taux estimé de besoin d'accueil des jeunes enfants, peuvent s'expliquer par un déficit d'offre d'accueil collectif et individuel.

**Précarité et fragilité** : une situation toujours préoccupante (Caf déc. 2010)

Les indicateurs Caf caractérisant la précarité économique et les fragilités sociales dénotent toujours une situation préoccupante (taux records comparés à la Cub et à la Gironde), mais qui semble *se dégrader moins vite que sur le reste du département*.

- Près de **12 000 bénéficiaires** du *Rsa* (près de la moitié des bénéficiaires de la Cub et le 1/3 de ceux du département)
- **5 500 bénéficiaires** de l'*Aah* (soit 4 personnes sur 10 en Cub et le quart des girondins)
- **7 400 familles monoparentales**, soit toujours 36% des familles bordelaises et le tiers de celles de la Cub
- **7 000 familles** vivant **sous le seuil de pauvreté** (956€/mois en 2009), soit toujours le tiers des familles bordelaises. Ces familles ont en moyenne des revenus plus faibles qu'ailleurs en Gironde et sont plus fortement dépendantes aux prestations Caf (et en particulier à plus de la moitié de leurs ressources).
- Bordeaux présente la plus forte part d'enfants de 0-17 ans vivant dans des familles fragilisées économiquement ou socialement en Gironde.

## **Logement : la moitié des familles aidée (Caf déc. 2010)**

**9 000 familles** bénéficient d'une aide au logement (parc privé ou public), soit plus de 4 familles sur 10, plutôt plus que sur la Cub et la Gironde.

Parmi les locataires en parc public, 63% sont toujours des familles à bas revenus et près de 30% sont en situation potentiellement problématique (avec un budget loyer *hors charges* supérieur à 33% des revenus totaux, sans les allocations logement).

On trouve peu de familles en accession aidée (foncier cher sur la commune), mais elles sont majoritairement en situation précaire (8 sur 10 ont un prêt non conventionné, sans garantie quant à la qualité du logement ou à l'exécution de travaux dans un logement ancien ou vétuste).

## **Vie locale : un territoire qui bénéficie de nombreux équipements**

Bordeaux offre plus de 60 structures d'accueil de la petite enfance, de type collectif comme individuel, près de 35 structures d'accueil agréées ALSH 3-11 ans interviennent sur les écoles publiques. Une vingtaine d'opérateurs proposent des accueils pour les adolescents.

En sus des huit Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI), la ville compte de nombreux équipements institutionnels, administratifs (communaux, départementaux et régionaux), sociaux, de proximité, de santé, de loisirs, d'aide à l'emploi...

## **Perspectives démographiques :**

Avec un projet urbain d'ampleur, et bénéficiant d'une dynamique démographique importante, la Ville de Bordeaux, en tant que ville centre, est inscrite dans le grand projet d'une communauté urbaine millionnaire en habitants d'ici 2030. Ainsi, ce sont près de 100 000 habitants supplémentaires qui viendront habiter Bordeaux dans les 20 ans à venir.

En se basant sur une projection moyenne constante, nous pouvons déjà travailler à l'accueil, chaque année, de 5000 habitants supplémentaires.

Le Projet Urbain de la Ville de Bordeaux et son dynamisme démographique influencent notablement les orientations de la présente CTG. Les évolutions de populations génèrent de nouveaux besoins et de nouvelles attentes qu'il convient d'analyser et anticiper, notamment à travers la mise en oeuvre d'une veille sociale et d'une analyse des besoins sociaux partagée.

La mise en oeuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes ou les communautés de commune. C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Gironde et la Ville de Bordeaux souhaitent passer une convention territoriale globale de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en oeuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la commune de Bordeaux.

## **Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en annexe 2 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

La convention territoriale globale permet de clarifier l'articulation entre les différents contrats déjà engagés sur le territoire, entre la Ville et la Caf, et contribue ainsi à la consolidation du projet territorial partagé.

## **Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf**

Les interventions de la Caf sur le territoire de la Ville de Bordeaux se déclinent à travers un plan d'action établi en cohérence avec la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signé entre la Caf de la Gironde et la Cnaf.

Il a pour finalité :

### **➤ aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle**

Il s'agit de poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et de la jeunesse en soutenant, en développant et en optimisant l'offre d'accueil de façon diversifiée et novatrice, d'améliorer l'information des parents, de favoriser leur implication, de proposer à la Ville et aux associations l'expertise de la Caf.

Pour accompagner l'autonomie des jeunes et leur passage à l'âge adulte, la Caf soutient la création d'un parc de logement adapté sur Bordeaux, avec notamment la création d'un parc pour l'accueil des jeunes en insertion et en formation.

### **➤ soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants**

Au-delà de la compensation des charges familiales par le versement d'allocations familiales, la Caf accompagne les parents dans leur rôle par le financement, la mise en réseau et l'accompagnement des initiatives locales en vue du soutien à la fonction parentale, le développement de la médiation familiale sur le territoire, la mise en place et le soutien d'actions novatrices tel que le café des pères, le soutien aux actions favorisant la place des parents dans la scolarité de leurs enfants.

➤ **accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**

Les familles doivent bénéficier d'un logement décent et d'un cadre de vie de qualité. Pour cela, la Caf facilite l'accès et le maintien dans le logement des familles en difficulté par le versement d'allocations aux logements, d'aides financières personnalisées et par la mise en œuvre d'un accompagnement social.

La Caf est également présente sur le territoire auprès des associations et des partenaires pour alimenter une veille territoriale, repérer et contrôler la non décence des logements, mettre son expertise au service d'une analyse des besoins, du soutien aux projets dans la lutte contre le mal logement.

Pour faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, la Caf encourage la dynamique participative des habitants au sein de structures de quartier, tels que les centres sociaux et des associations d'animation de la vie des quartiers en apportant une aide diversifiée et en soutenant activement le partenariat.

➤ **créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles**

La Caf apporte sa contribution dans le soutien aux personnes et aux familles confrontées au handicap, que ce soit pour l'accès aux droits ou aux services, pour un soutien, par l'accompagnement social, l'aide aux projets tels que des groupes de paroles de parents, la création de places d'accueil.

Elle met en place ou soutient des actions d'insertion à destination des publics en situation de précarité et facilite la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour les personnes en insertion en aidant le développement de places d'accueil adaptées aux besoins spécifiques des parents.

### **Article 3 : Les champs d'intervention de la Ville de Bordeaux**

La Ville de Bordeaux met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Bordeaux, Métropole Européenne, tel est l'objectif que s'est fixé la Ville.

Pour se hisser au rang de métropole, Bordeaux s'appuie sur les trois piliers de l'action municipale : le Projet Social, le Projet Urbain et l'Agenda 21.

- un **Agenda 21** définit un cadre général et des actions inscrites pour faire évoluer nos modes de vie et répondre aux enjeux du développement durable,
- un nouveau **Projet Urbain** « désirable et possible », Bordeaux 2030, pour permettre, à l'horizon de 20 ans, l'accueil de nouveaux habitants, au cœur d'une métropole de niveau européen,
- un **Projet Social** qui rassemble les habitants, leur ouvre les portes du bien vivre ensemble et accompagne les actions et les projets qui au quotidien favorisent la dignité, le respect, le partage et la solidarité et donc les fraternités entre les hommes.

Ces trois axes sont les supports de la réussite de cette ambition et feront de Bordeaux, un territoire dynamique, attractif, où le lien social est privilégié, où les habitants se préoccupent de leur planète et où le développement économique est conçu pour être équilibré.

Le projet social co-construit avec les habitants et les partenaires de la Ville, est parcouru par la vision du Grand Bordeaux 2030 et constitue une part importante de l'Agenda 21, par sa volonté d'intégrer les publics les plus fragiles, d'améliorer leurs conditions de vie et de développer une économie et une consommation solidaires et durables.

C'est de l'interdépendance de ces trois projets que ressortira l'équilibre entre notre ambition et la raison, entre nos émotions et nos solidarités, entre Bordeaux et ses habitants (annexe 4).

### **Les engagements du Projet Social 3**

#### **► Sa méthode : La consultation**

Un diagnostic de la situation sociale de la Ville conduit par les experts du Cabinet COMPAS

Un diagnostic partagé avec les partenaires et les habitants accompagné par des sociologues.

Une évaluation du précédent Projet Social.

Un partenariat avec les grandes institutions au travers d'un instrument de gouvernance partagé : le Conseil de Développement Social.

Un partenariat d'innovation avec les associations qui, à la fois représentent les habitants engagés, et le plus souvent gèrent des actions de proximité avec l'aide des institutions.

Une concertation avec les habitants sollicités dans chacun des quartiers pour nourrir la réflexion et poser leurs attentes en proximité et au quotidien.

Une mobilisation très large des élus, et des services de la Ville engagés auprès des Bordelais, au travers des services rendus quotidiennement aux habitants.

#### **► Son socle**

Une philosophie et des valeurs pour des objectifs ambitieux :

Un projet politique qui s'adresse à la communauté des habitants de la Ville.

Un projet qui est porté à l'échelle et à la mesure d'un territoire, de sa diversité et de sa proximité.

Un projet fondé sur les valeurs républicaines, sur un pacte social qui lie les habitants entre eux, et qui associe les habitants et leurs représentants, et permet de donner du sens à toutes les actions.

Des valeurs qui intègrent dignité, respect, responsabilité, autonomie, solidarité et entraide.

Un projet clairement orienté sur l'efficacité, l'amélioration, l'optimisation de l'action publique, qu'elle relève d'une ou plusieurs institutions, et un renforcement de ses interactions avec les initiatives individuelles ou collectives.

Un projet qui cherche à produire des actions concrètes, simples, pratiques en prenant le temps nécessaire.

Un projet porté par toutes les composantes de la municipalité : du CCAS à la culture en passant par le développement social urbain, les sports, les espaces verts...

Un projet rigoureux qui affiche des indicateurs, des objectifs chiffrés, des opérateurs désignés.

Un projet « vivant » qui sera sans cesse évalué, amendé, enrichi.

**Le Projet social a deux axes de travail, développé en 12 objectifs eux même nourris par la mise en œuvre de 114 actions concrètes:**

1. Mieux vivre ensemble :

- Agir ensemble avec les partenaires
- Croiser les savoirs et les expériences
- Relation d'entraide et de proximité
- Opportunité de rencontre
- Le bénévolat et la vie associative

2. Une place pour chacun :

- Accès aux droits et citoyenneté
- Accès aux services et aux équipements
- Répondre à l'urgence des sans abris
- Logement : agir sur l'offre, soutenir les parcours
- Favoriser les innovations pour l'emploi
- Concourir à l'épanouissement des familles
- Donner toute leur place aux personnes âgées dans la ville

## **Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins**

Les objectifs communs de la convention territoriale globale se situent dans la continuité du Contrat d'action familiale et sociale (Cafst) signé à titre expérimental entre la Ville de Bordeaux et la Caf de la Gironde pour la période 2007-2010, de son évaluation conjointement menée début 2011, de l'actuel projet de la mandature et de la convention d'objectifs et de gestion (annexes 1, 3, 5 et 6).

### **1 - Conforter la coopération pour une meilleure mise en œuvre des projets partagés**

- Développer et structurer une démarche concertée de veille territoriale et diagnostic partagé
- Mettre en œuvre une démarche d'ingénierie sociale et de prospective concernant le Grand projet urbain pour mieux répondre aux besoins des familles
- Rendre possible et s'appuyer sur la participation des habitants, organisés ou non, et sur la transversalité des partenariats
- Structurer et accompagner les instances de pilotage du projet partagé

### **2 – Mettre en œuvre les projets partagés**

**Concourir à l'épanouissement des familles et à l'accueil des enfants et plus généralement des jeunes Bordelais**

### **Petite Enfance**

- Poursuivre le développement de l'offre de service petite enfance
- Mieux répondre aux besoins spécifiques des familles (horaires décalés, accueil d'urgence...)
- Valoriser et professionnaliser le métier d'assistante maternelle afin d'accroître leur nombre sur la ville
- Être attentifs aux besoins des familles pour mieux ajuster l'offre à la demande

### **Enfance Jeunesse**

- Prendre en compte les résultats de l'étude concernant la politique municipale en direction des jeunes pendant leur temps libre, afin d'ajuster au mieux les propositions d'action les concernant
- Soutenir les propositions et les initiatives favorisant la participation des enfants et des jeunes à l'organisation de leurs loisirs individuels, collectifs ou familiaux
- Faciliter l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture

### **Concourir à l'épanouissement des familles et soutenir la parentalité**

- Créer une instance de pilotage de l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité sur la ville
- Réfléchir à la création d'espaces collectifs pour les familles isolées de Bordeaux, développer des lieux d'accueil parents/enfants
- Favoriser l'exercice de la co-parentalité
- Promouvoir la co-éducation pour co-construire de nouvelles réponses aux besoins des familles, des enfants et des jeunes
- Contribuer à la professionnalisation des acteurs dans les domaines de la parentalité
- S'engager ensemble pour la réussite scolaire de tous les enfants

### **Poursuivre la démarche de développement social local à Bordeaux**

- S'appuyer sur le Conseil de Développement Social pour dynamiser ensemble le partenariat et développer la participation des habitants
- Soutenir les initiatives visant à renforcer la relation d'entraide et de proximité
- Développer le lien social entre les familles et désenclaver les quartiers, promouvoir la transversalité dans les constructions de projets
- créer un comité de pilotage de l'animation locale (centres sociaux, associations de quartier...)
- Assurer une animation et une régulation sur les espaces publics ouvert à tous
- Accompagner le développement des démarches de Gestion Urbaine de Proximité

### **Favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les familles**

- Lancer une expérimentation de lutte contre le mal - logement des familles sur plusieurs quartiers de Bordeaux
- Soutenir des actions d'auto réhabilitation accompagnée et de lutte contre la précarité énergétique

- Développer des actions sur le logement des jeunes pour favoriser leur prise d'autonomie

### **Garantir une place pour chacun pour mieux vivre à Bordeaux**

- Imaginer de nouvelles pratiques partenariales et professionnelles afin de faciliter l'accès aux droits, aux services et à la citoyenneté
- Soutenir les initiatives visant à l'insertion des familles monoparentales dans la vie locale et la vie professionnelle
- Soutenir l'accueil des enfants handicapés dans les établissements Petite Enfance et Jeunesse
- Développer une veille et une réflexion partagée sur la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle des familles
- Contribuer à l'accueil des gens du voyage sur la ville et à leur intégration dans la vie locale

### **Article 5 : Engagements des partenaires**

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

### **Article 5 bis : Moyens spécifiques mobilisables dans le cadre de la Convention Territoriale Globale**

Le Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde a retenu le principe d'une dotation plafonnée pour les quatre années à 420 000 € par an maximum pour la ville de Bordeaux, soit 6 € par allocataire au 31 décembre 2010.

De son côté la Ville abondera le financement des projets pour un montant au moins identique.

Cette dotation permettra de soutenir les projets retenus conjointement, non financés ou insuffisamment financés par les dispositifs de droit commun, qui viseront à mettre en œuvre le projet familial et social partagé.

## Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la façon suivante :

**La dimension politique de la CTG** est confiée aux élus et aux directions de la Caf et de la Ville pour définir les objectifs stratégiques et valider les plans d'actions dans le cadre des instances existantes, notamment la commission décisionnelle, instance de pilotage.

**La dimension technique de la CTG** est placée sous la responsabilité des référents Ville et Caf identifiés qui étudient les plans d'actions dans l'instance du comité technique. Elle prépare les décisions pour la commission décisionnelle.

**La dimension opérationnelle** est travaillée par les acteurs professionnels et bénévoles, en produisant un suivi et un bilan des actions conduites en lien avec les référents Ville/Caf du comité technique, dans des groupes techniques.

Ces trois dimensions posent l'ossature du contrat et structurent ainsi le partenariat dans la durée.

Le pilotage de la convention territoriale globale repose sur les instances de pilotage déjà existantes dont notamment le Conseil de développement social. Ce pilotage s'appuiera sur les travaux réalisés dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, du diagnostic territorial et de l'évaluation partagée (Analyse des besoins sociaux du CCAS, Chargés d'études sociales de la Caf).

## Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et actes réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la Convention du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du décret N°78;774 du 17 juillet 1978 pris pour son application, de l'avis de la CNIL du 30 décembre 1994.
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de

l'autre partie dans le respect des règles institutionnelles de diffusion et d'une formalisation par un avenant à cette convention générale.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

## **Article 8 : Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention et aux actions menées dans ce cadre.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

## **Article 9 : Evaluation**

Une évaluation est conduite conjointement à mi-parcours et à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

La méthodologie d'évaluation est décrite en annexe 7 de la présente convention.

Un bilan annuel sera conjointement réalisé.

## **Article 10 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2014 inclus.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

## **Article 11 : Exécution formelle de la convention**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Fait à BORDEAUX, le 30 juin 2011, en trois exemplaires.

Cette convention comporte 14 pages paraphées par les parties et les quatre annexes énumérées dans le sommaire.

La Caisse d'allocations familiales

La Ville de Bordeaux,

Le Directeur,

Le Président,

Le Maire,

Jean-Louis HAURIE

Jean-Jacques RONZIE

Alain JUPPE

## Annexe 1 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés

### Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés

Synthèse financière de l'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'année 2010

o Soutien aux gestionnaires des structures

Activité	Montant droits 2010
PS (prestation de service) animation collective famille et vie locale	258 000 €
PS animation globale	674 064 €
PS Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	67 070 €
PS Lieu Accueil Enfants Parents	19 130 €
PS Relais Assistante Maternelle	49 658 €
Prestation de Service Jeunesse	1 076 493 €
Prestation de Service Unitaire	10 666 829 €
<b>Sous Total</b>	<b>12 811 090 €</b>

o Les contrats

Contrat Enfance Jeunesse (2009)	6 084 863 €
<b>Sous Total</b>	<b>6 084 863 €</b>
<b>Total des prestations de service</b>	<b>18 895 953 €</b>

<b>Personnel détaché CAF oeuvrant sur le territoire</b>	<b>5 Etp</b>
<b>Personnel affecté à l'unité territoriale Caf</b>	<b>11 Etp</b>

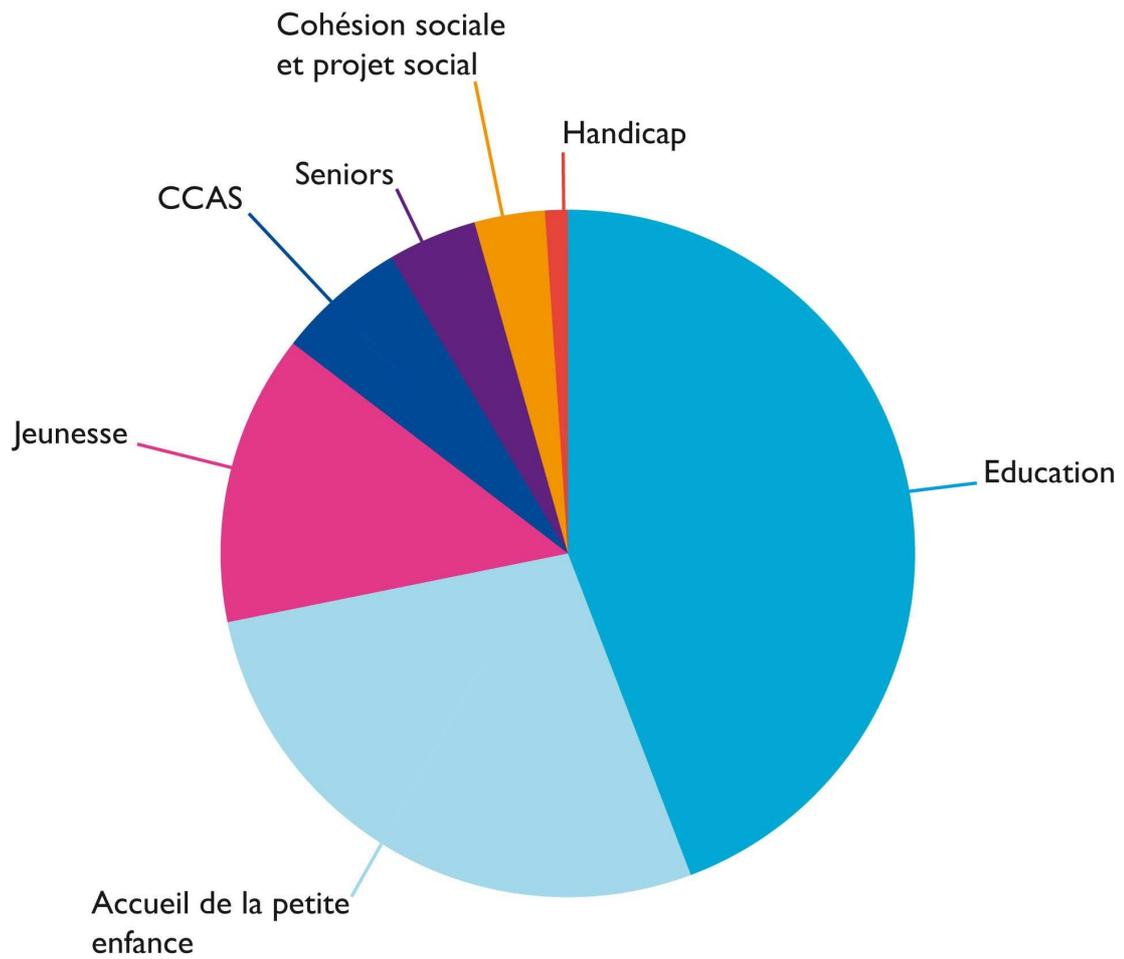
Montant des Prestations légales en faveur des familles	75 000 000 €
Montant des Prestations légales en faveur du logement	143 100 000 €
Montant de Prestations légales en faveur de la solidarité	111 000 000 €
<b>Montant total de prestations légales versées aux allocataires</b>	<b>320 100 000 €</b>

o Projets retenus d'aide à l'investissement

<b>2010</b>	<b>144 853 €</b>
2009	734 824 €
2008	244 380 €
2007	1 143 974 €
Montant total sur la durée de la durée du Cafst	2 268 031 €

## Annexe 1 : suite

La vie sociale : premier budget de la ville de Bordeaux  
102. 82 millions d'euros



## **Bordeaux en chiffres<sup>1</sup>**

*Les chiffres présentés ci-dessous ont fait l'objet d'une comparaison avec l'état des lieux réalisé dans le diagnostic territorial en 2009.*

*Les évolutions observées sont précisées. Lorsque le commentaire n'apporte aucune précision, cela indique qu'aucune évolution n'a été repérée.*

**Territoire** : une commune urbaine attractive, pôle de vie départemental, régional et national

- 6<sup>ème</sup> métropole française
- 49 km<sup>2</sup>, 4 455 hectares
- **235 000 habitants<sup>2</sup>**, soit toujours **17%** de la population girondine, mais **1/3** de celle de la Cub
- 4 705 hab/km<sup>2</sup>, densité la plus forte du département
- 8 quartiers-cantons (depuis 2008)
- Intercommunalité : Communauté urbaine de Bordeaux (Cub)
- Classée parmi les régions les plus attractives de France

**Population** : forte croissance démographique, concentration des allocataires urbains

- Près de **20 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2007** (+ 9%)<sup>3</sup>
- Une reprise de dynamisme (rythme d'accroissement annuel égal à celui du département), provenant tant des naissances<sup>4</sup> (solde naturel) que de l'arrivée de nouvelles populations<sup>5</sup> (solde migratoire)
- Un indice de jeunesse de 10% (7 points supérieur à celui de la Cub et 3,5 points à celui de la Gironde)
- **70 000 allocataires<sup>6</sup>**, soit toujours **26%** de la population départementale et **44%** de celle de la Cub
  - le plus fort taux de couverture parmi les différents territoires de Gironde (51%), nettement supérieur à celui du département (44%) et de la Cub (48%)
  - soit plus de 126 000 personnes couvertes (19% de la Gironde, 36% de la Cub)

---

<sup>1</sup> Insee 2007 et Caf 2010.

<sup>2</sup> 235 178 habitants (population municipale RP Insee 2007).

<sup>3</sup> Moyenne nationale à moins de 4%.

<sup>4</sup> Plus de 3 000 en 2010.

<sup>5</sup> 22% de la population des plus de 5 ans en 2007 ne résidait pas sur la commune en 1999.

<sup>6</sup> 69 994 allocataires Caf (noyau dur décembre 2010).

**Familles<sup>7</sup>** : une commune attractive par ses services (en particulier pour les publics vulnérables), mais un manque de logements adaptés ou accessibles quand la famille s'agrandit, d'où un départ vers le péri-urbain ou le rural

- **20 700 familles allocataires**
- Une commune rassemblant près de **30%** des familles de la Cub, mais seulement **14%** des familles du département.
- Un accroissement moyen du nombre de familles allocataires: 1 point supérieur à celui de la Cub et 1 point inférieur à celui du département
- Le plus faible taux d'activité des mères de famille (67%), corrélé au plus fort taux de besoin d'accueil des enfants estimé sur le département par la Caf, qui peut s'expliquer par un déficit d'offre d'accueil collective et individuelle pour les jeunes enfants.
- Plus de **5 000 enfants de moins de 3 ans** non couverts par une prestation d'accueil régulier, le plus fort taux du département (**66%**)

**Précarité économique et fragilité sociale<sup>8</sup>** : une situation toujours préoccupante

- des chiffres et des taux record de Bordeaux par rapport au département et/ou à la Cub
  - Près de **12 000 bénéficiaires du Rsa**, soit près de **la moitié des bénéficiaires de la Cub (48%)** et **30% des bénéficiaires de Gironde**
  - Plus de  $\frac{3}{4}$  des bénéficiaires du Rsa socle<sup>9</sup>  
2 740 bénéficiaires du Rsa activité seule<sup>10</sup>  
1 130 bénéficiaires du Rsa majoré isolement (ex. Api)  
5 500 bénéficiaires de l'AAH, le plus grand nombre de personnes et le plus fort taux parmi tous les territoires, soit 43% des bénéficiaires de la Cub et  $\frac{1}{4}$  des bénéficiaires girondins
  - Entre 2008 et 2010, un **accroissement de 300 personnes bénéficiaires** de l'ex-API (+36%), mais moindre que sur la Cub (+45%) ou le département (+45%)  
De même, **300 bénéficiaires supplémentaires de l'AAH (+6%)**, mais cela représente un accroissement deux fois moindre que sur la Cub ou le département.
  - **Les plus forts taux d'enfants vivant dans des familles fragilisées** (monoparentales ou à bas revenus), quelle que soient les tranches d'âge et les territoires de comparaison
- Une **forte prégnance des familles monoparentales à Bordeaux**, qui privilégie l'habitat urbain de la capitale départementale
  - **7 400 familles monoparentales**, soit toujours **36%** des familles bordelaises (32% sur la Cub et 28% sur le département) ; ces familles monoparentales bordelaises représentent **le tiers de celles de la Cub**, mais seulement 18% de celles du département. 10 000 enfants sont concernés.
  - Mais un faible accroissement du nombre de familles monoparentales entre 2008 et 2010 : à peine 3% contre près de 4% sur la Cub et plus de 7% sur le département
- Des familles en situation de précarité économique<sup>11</sup> encore très représentées
  - **7000 familles vivant sous le seuil de pauvreté<sup>12</sup>**, soit toujours  $\frac{1}{3}$  des familles bordelaises. 11 000 enfants sont concernés.
  - Des indicateurs de dépendance aux prestations Caf<sup>13</sup> plus forts qu'ailleurs
  - Des revenus moyens plus faibles qu'ailleurs sur le département

<sup>7</sup> Données Caf 2010.

<sup>8</sup> Chiffres Caf 2010.

<sup>9</sup> ex. Rmi/Api avec ou sans activité.

<sup>10</sup> Personnes inconnues de la Caf auparavant, ou allocataires d'une autre prestation que Rmi/Api.

<sup>11</sup> Le calcul des évolutions sur ces indicateurs reste hasardeux, du fait de l'évolution des méthodes de construction de l'indicateur RUC et de l'évolution annuelle du niveau du seuil de bas revenus. Du fait de ces biais méthodologiques, nous en restons donc à des comparaisons spatiales.

<sup>12</sup> 956€/mois pour les revenus 2009.

<sup>13</sup> Part des prestations Caf dans les revenus de la famille.

## Logement<sup>14</sup> : des difficultés importantes pour les familles

- Près de **9 000 familles allocataires** bordelaises sont **bénéficiaires d'une aide au logement**<sup>15</sup>, soit plus de 4 familles sur 10 (39% en Cub et 35% en Gironde)
- 20% sont locataires dans le parc public, 21% dans le parc privé non conventionné
- Les aides au logement dans le parc public sont plus significatives
  - 63% sont toujours des familles à bas revenus
  - Près de 30% sont en situation potentiellement problématique (avec un taux d'effort supérieur à 33%)
  - Un faible nombre de familles en accession aidée, mais familles particulièrement précaires (75% avec prêt non conventionné, contre 63% sur la Cub).

## Vie locale : un territoire qui bénéficie de nombreux équipements

- 60<sup>aine</sup> structures d'accueil de la petite enfance
- Près de 35 structures d'accueil ALSH 3 – 11 ans intervenant sur 52 écoles maternelles et 45 écoles élémentaires publiques
- 20<sup>aine</sup> accueils pour les adolescents
- 8 MDSI

Nombreux équipements institutionnels, administratifs (communaux, départementaux, régionaux), sociaux, de proximité, de santé, de loisirs, d'emploi...

---

<sup>14</sup> Données Caf 2010.

<sup>15</sup> APL pour les logements conventionnés essentiellement dans le parc public, ALF pour les logements non conventionnés dans le parc privé.

## Analyse détaillée des données de cadrage

### Préambule :

La veille territoriale résulte notamment d'une comparaison avec des données initiales, récoltées pour le diagnostic territorial réalisé en 2009 (données Insee 2007, Caf 2007 et 2008).

Les territoires de comparaison pertinente (zones de référence) pour Bordeaux sont le département et la Cub.

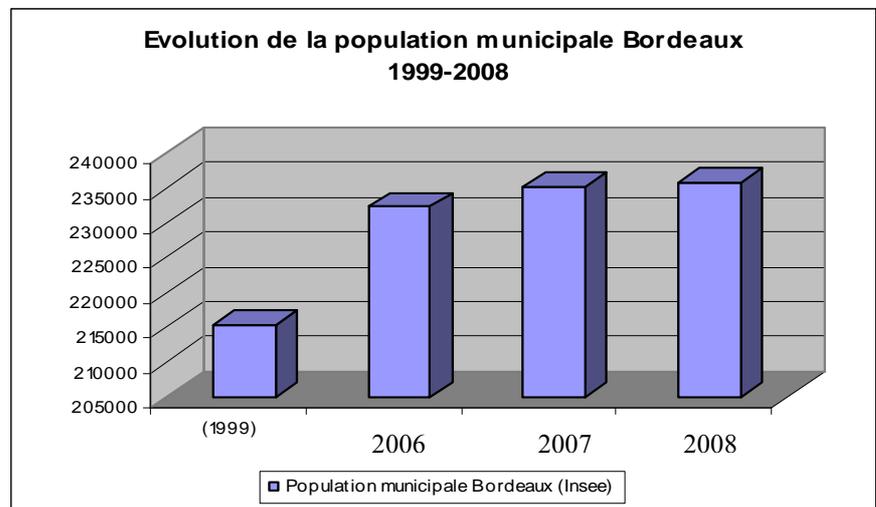
➤ Les comparaisons présentées ici se font donc sur une échelle temporelle lorsque cela est possible (évolutions) et spatiale à deux niveaux (voir très ponctuellement aux autres territoires infra-girondins délimités par la Caf, lorsque cela éclaire une situation).

Les tableaux des données apparaissent à la fin de chaque chapitre, commenté et illustré par des graphiques.

### 1- Population

Sur 49km<sup>2</sup> d'un département d'une surface de 10 000 km<sup>2</sup>, Bordeaux continue de concentrer 17% de la population girondine et le tiers des habitants de la Cub.

Avec une évolution totale de population de +9%, Bordeaux avoisine le taux girondin et dépasse celui de la Cub de 2 points.



La population bordelaise s'accroît en effet dorénavant à un rythme annuel égal à celui du département (+1,1%/an), ce qui confirme la reprise de dynamisme observée ces dernières années. La tendance expliquant l'origine de cet accroissement est double : la présence de jeunes ménages permettant d'enregistrer plus de 3 000 naissances en 2010 (soit 36% des naissances de la Cub et 18% de celle du département) et l'installation de nouveaux arrivants sur la commune plus sensible que sur le reste de la Cub.

Les jeunes sont bien présents sur le territoire bordelais : l'indice de jeunesse<sup>16</sup> est de 151 soit 5 points supérieur à celui du département, et on observe une évolution de +10% de jeunes de moins de 20 ans entre 99 et 2007 (+3% pour la Cub et +6,5% pour la Gironde).

La population observée étant celle des moins de 20 ans, elle compte tant les enfants de familles habitant sur le territoire que les jeunes adultes s'installant à Bordeaux.

L'attractivité pour les jeunes adultes s'explique notamment par l'offre en formations, en emplois (même si précaires ou temporaires), en lieux de sociabilité et facilités de mobilité. Ce constat est néanmoins à relativiser, avec un taux de chômage des jeunes<sup>17</sup> en 2007 de 21,6%, taux quasiment équivalent à celui de la Cub, et légèrement inférieur à celui du département d'à peine 1 point.

<sup>16</sup> Rapport du nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans ou plus.

<sup>17</sup> Population active de 15-24 ans.

Il est par ailleurs à noter que l'indice de jeunesse bordelais est de 5 points inférieur à celui de la Cub. Des hypothèses peuvent expliquer cette tendance : les familles s'installent plus en périphérie du fait des prix des loyers en particulier lorsque la famille s'agrandit; présence des campus universitaires Talence-Pessac....

Les données indiquent une tendance au renouvellement de population sur la commune, avec une arrivée de nouveaux habitants entre 1999 et 2007 :

- d'autres départements, de 10 points supérieure au taux départemental et de 6 points supérieure à celui de la Cub.
- d'autres communes, de 3 et 4 points inférieure aux taux de la Cub et du département.

Bordeaux concentre les allocataires.

Avec 70 000 allocataires, la commune continue de totaliser 44% des allocataires de la Cub et le quart des allocataires girondins (alors qu'elle n'accueille respectivement "que" le tiers de habitants de la Cub et 17% des habitants girondins).

Ces 126 000 personnes ainsi couvertes permettent à Bordeaux d'enregistrer à nouveau le plus fort taux de couverture de la population<sup>18</sup> (51%) comparé à celui de la Cub (48%) et celui du département (44%).

	<b>Bordeaux</b>	<b>CUB</b>	<b>Gironde</b>
<i>Démographie (INSEE 2007)</i>			
Nb habitants (pop municipale RP 2008)	235 178	707 223 (33%)	1 409 351 (17%)
Densité (nb hab./km <sup>2</sup> )	4 765	1 281	141
Evolution totale 99-07	+9,2%	+7,1%	+9,5%
Evolution annuelle moy. 99-07	+1,1%	+0,9%	+1,1%
dû au solde naturel	+0,5%	+0,5%	+0,3%
dû au solde mig.	+0,6%	+0,4%	+0,8%
Naissances domiciliées en 2009	3 104	8 683 (36%)	17 288 (18%)
Part de la pop > 5 ans en 2007 qui résidait ds la même com. en 1999	67,6%	70,8%	71,5%
Part de la pop > 5 ans en 2007 qui résidait ds un autre dépt en 1999	21,6%	14,3%	11,7%
Nb de jeunes < 20 ans pour 100 personnes de 65 ans ou plus	151	157,4	145,5
Evolution du nombre de moins de 20 ans entre 1999 et 2007	+9,9%	+2,9%	+6,5%
<i>Activité (INSEE 2007)</i>			
Tx d'activité 2007 de la pop. 15 – 64 ans	67,4%	69,6%	71,3%
Tx de chômage 2007 de la pop. Active 15-64 ans	14,6%	11,7%	11,0%
Tx de chômage 2007 de la pop. Active 15-24 ans	21,6%	21,5%	22,4%
<i>Allocataires Caf (Caf 2010)</i>			
Nb allocataires Caf	69 994	159 732 (44%)	268 174 (26%)
Nb personnes couvertes	126 359	349 560 (36%)	664 810 (19%)
Taux de couverture 2006 (approx.)	51%	47,7%	44,3%

Source : Insee 2007, Caf 2010.

*Clé de lecture* : Les pourcentages figurant entre parenthèses figurent la part bordelaise sur chacun des territoires de référence, pour les données en effectifs.

<sup>18</sup> Approximation 2007.

La répartition de la population sur la commune est relativement homogène pour 6 quartiers (entre 26 000 et 35 000 habitants), avec une concentration vers le centre de la ville.

Ressortent deux secteurs spécifiques :

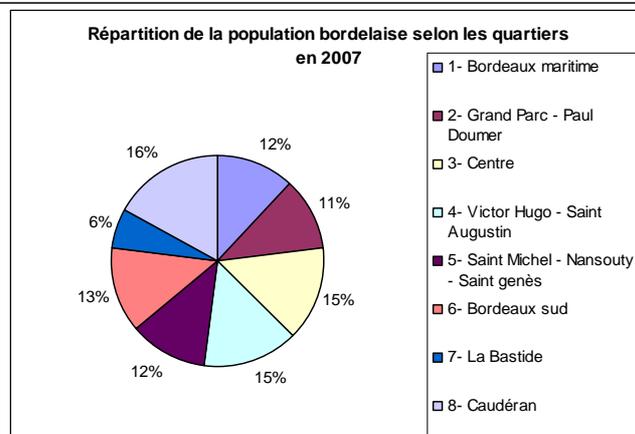
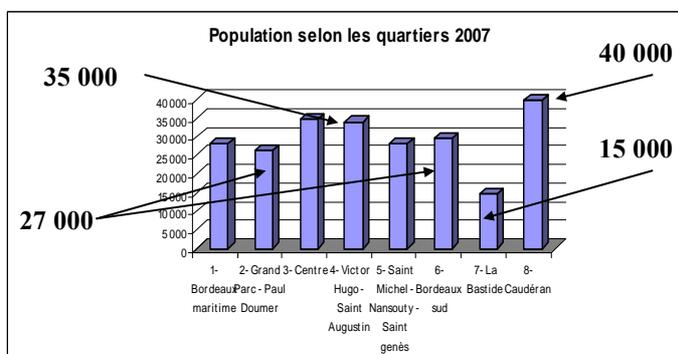
- Caudéran : le plus “gros” quartier avec 40 000 habitants
- La Bastide : le plus “petit” quartier avec 15 000 habitants



### Populations légales de la ville de Bordeaux par quartier

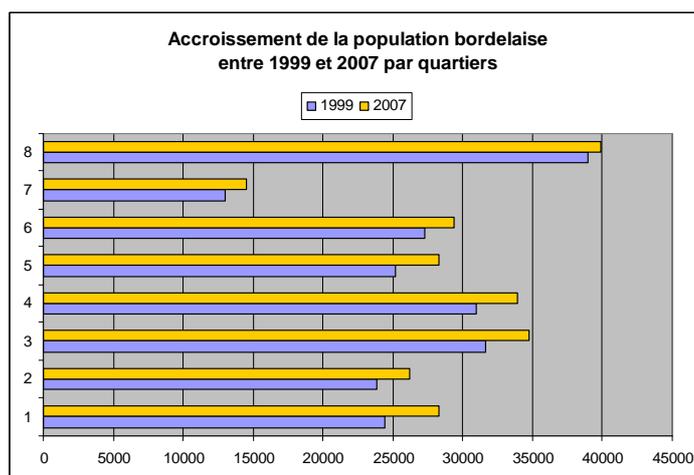
Source : Insee

Quartier	1999		01/01/2006		01/01/2007	
	Population municipale*	Population totale **	Population municipale*	Population totale **	Population municipale*	Population totale **
1- Bordeaux maritime	24453	24654	27 289	27 672	28 318	28 678
2- Grand Parc - Paul Doumer	23855	23979	25 702	26 062	26 156	26 543
3- Centre	31634	31794	34 243	34 973	34 760	35 491
4- Victor Hugo - Saint Augustin	30994	31204	33 535	33 969	33 909	34 371
5- Saint Michel - Nansouty - Saint genès	25184	25575	28 011	28 503	28 255	28 770
6- Bordeaux sud	27302	27624	29 390	29 801	29 407	29 838
7- La Bastide	12993	13063	14 153	14 264	14 508	14 636
8- Caudéran	38948	41055	39 937	40 634	39 865	40 594
<b>TOTAL COMMUNE</b>	<b>215363</b>	<b>218948</b>	<b>232 260</b>	<b>235 878</b>	<b>235 178</b>	<b>238 921</b>



Les plus fortes évolutions concernent les quartiers Maritime, St Michel et Bastide.

Quartiers	Nombre d'habitants (pop.mun.) supplémentaires 1999/2007	Evolution (%)
8	917	+ 2,4
7	1 515	<b>+11,7</b>
6	2 105	+ 7,7
5	3 586	<b>+14,2</b>
4	2 915	+ 9,4
3	3 126	+ 9,8
2	2 301	+ 9,6
1	3 865	<b>+15,8</b>



## 2- Les familles

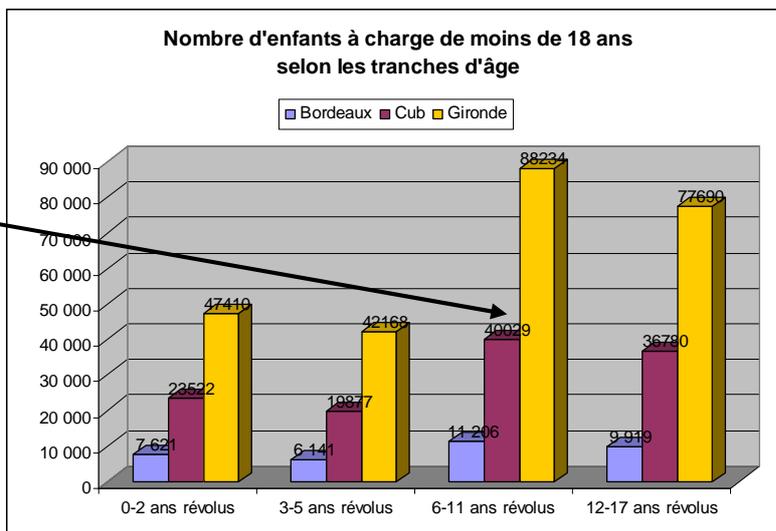
Avec 20 700 familles, Bordeaux rassemble toujours près de 30% des familles de la Cub, mais seulement 14% des familles girondines.

En effet, sur 2 ans, on note un accroissement du nombre de familles de 2,6%, soit 1 point de plus que sur la Cub, mais 1 point inférieur à celui du département.

*Les enfants à charge d'allocataires :*

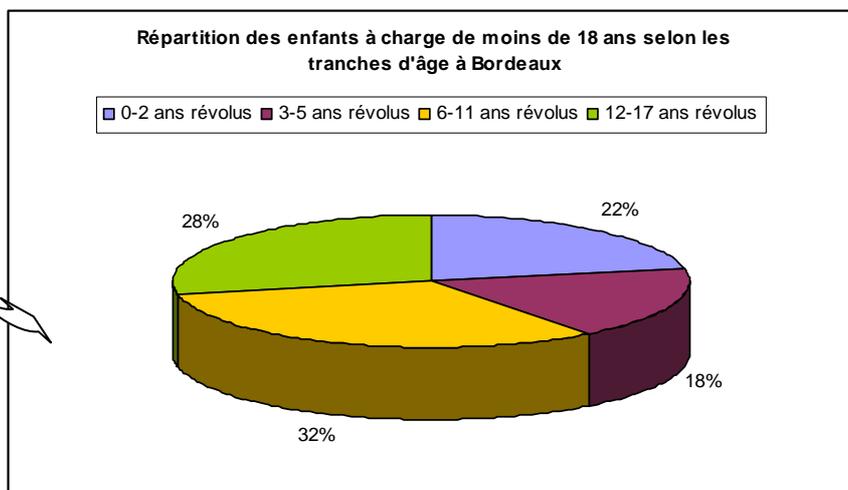
A Bordeaux, comme sur les autres territoires de référence, les 6-11 ans sont les plus nombreux.

- \* 6 – 11 ans : 11 200 enfants
- \* 12-17 ans : 10 000 enfants
- \* 0-2 ans : 7 600 enfants
- \* 3 – 5 ans : 6 150 enfants



%	Bordeaux	Cub	Gironde
0-2 ans	22	20	19
3-5 ans	18	17	17
6-11 ans	32	32	34
12-17 ans	28	31	30
0 – 17 ans	100	100	100

A Bordeaux, les 6-11 ans représentent 1/3 des moins de 18 ans, comme sur les deux territoires de référence.



*Estimation du besoin d'accueil :*

- Le taux d'activité des femmes (approximation) continue d'être le plus faible avec celui du Nord-Est (67%) comparé à celui de la Cub ou de la Gironde (70%).

- Bordeaux totalise toujours les 2/3 d'enfants de moins de 3 ans non couverts par une prestation d'accueil régulier (collectif ou individuel), soit le plus fort taux de Gironde (5 points supérieur à la Cub et 10 points supérieur au département).

Avec plus de 5 000 enfants concernés, Bordeaux rassemble 19% de ces enfants girondins et 35% de ces enfants de la Cub.

Cela peut s'expliquer notamment par :

- une plus faible offre d'accueil en structures d'accueil (collectif ou familial) et en individuel (assistantes maternelles) proportionnellement au nombre d'habitants
- une utilisation plus importante d'autres modes d'accueil (temporaires ou occasionnel), notamment due à des réalités de travail à temps partiel, en intérim, d'horaires décalés, de chômage...
- une plus forte présence de mères élevant leurs enfants et prenant donc un congé parental, sans préjuger de la proportion entre choix et situation subie.

	<b>Bordeaux</b>	<b>CUB</b>	<b>Gironde</b>
<i>Public allocataires</i>			
Nb d'allocataires (noyau dur)	69 994	159 732 (44%)	268 174 (26%)
Personnes couvertes par la Caf	126 359	349 560 (36%)	664 810 (19%)
Approximation couverture pop. par la Caf en 2007	51,0%	47,7%	44,3%
<i>Familles</i>			
Nb de familles	20 721	70 306 (29,5%)	145 538 (14%)
Evolution du nb de familles allocataires 2008-2010	+ 2,6%	+1,5%	+3,6%
Enfants à charge			
Nb enfants à charge de 0-17 ans révolus	34 887	120208 (29%)	255502 (14%)
Dont 0-2 ans	7 621	23 522 (32%)	47 410 (16%)
Dont 3-5 ans	6 141	19 877 (31%)	42 168 (15%)
Dont 6-11 ans	11 206	40 029 (28%)	88 234 (13%)
Dont 12-17 ans	9 919	36 780 (27%)	77 690 (13%)
<i>Estimation du besoin d'accueil</i>			
Taux d'activité des femmes (approx.) avec enfant de 0-5 ans révolus	67%	70%	70%
Nb d'enfants de 0-2 ans non couverts par une prestation d'accueil régulier	5 062	14 484 (35%)	26 335 (19%)
Part d'enfants de 0-2 ans non couverts par une prestation d'accueil régulier	66,4%	61,6%	55,5%

Source : Caf 31.12.10

*Clé de lecture* : Les pourcentages figurant entre parenthèses figurent la part bordelaise sur chacun des territoires de référence, pour les données en effectifs.

### 3- Fragilité économique et sociale

#### Les familles monoparentales

Avec plus de 7 400 familles monoparentales, la part de ces familles bordelaises reste très forte sur le secteur urbain (1/3 de la Cub et 18% du département). Cette tendance se confirme donc, avec +1 point par rapport à chacun des deux territoires de référence.

La forte part de familles monoparentales dans les familles bordelaises reste la même (36%), soit 5 points de plus que sur la Cub et 9 points de plus que le département.

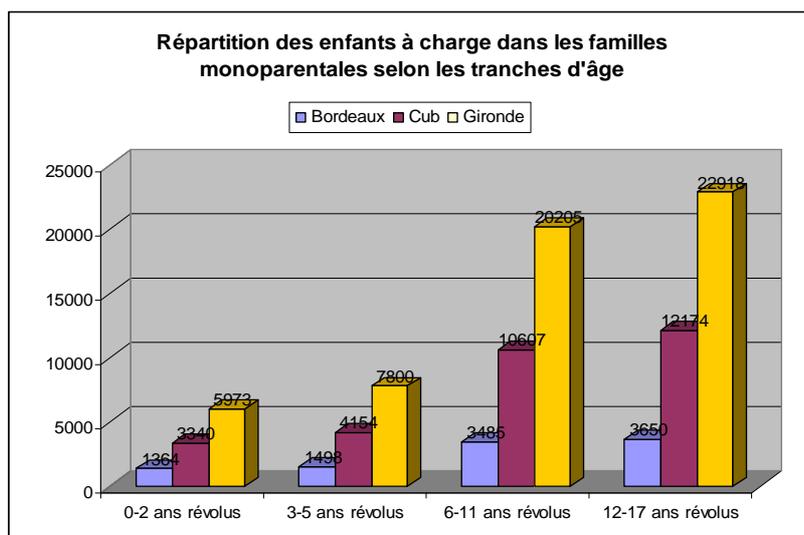
La proportion d'enfants de 0-17 ans vivant dans une famille monoparentale (29%) est nettement plus forte sur Bordeaux, avec 3 points de plus qu'en Cub et 6 points supérieure à celle de Gironde. Elle varie selon la progression des tranches d'âges (entre 18% et 37%).

#### Clé de lecture :

Les 0-2 ans bordelais en famille monoparentale = 4 enfants sur 10 sur la Cub et ¼ de ceux de Gironde.

En FMP	Bordeaux	Cub		Gironde	
0-2 ans	1 364	3 340	41 %	5 973	23%
3-5 ans	1 418	4 154	34%	7 800	18%
6-11 ans	3 485	10 607	33%	20 205	17%
12-17 ans	3 650	12 174	30%	22 918	16%

Les % représentent la part bordelaise dans les territoires de référence.



La part des enfants bordelais de familles monoparentales comparé aux deux territoires de référence décroît en fonction de l'augmentation de la tranche d'âge. 10 000 enfants sont concernés au total.

#### Les familles à bas revenus

Avec 7 000 familles vivant sous le seuil de pauvreté<sup>19</sup>, Bordeaux concentre 35% de ces familles fragiles de la Cub et 18% de ces familles girondines.

Ces familles à bas revenus représentent 34% des familles bordelaises, soit un taux nettement supérieur aux territoires de référence (+5 points par rapport à la Cub et +7 points par rapport au département).

De même, les indicateurs de dépendance aux prestations sont beaucoup plus forts pour ces familles bordelaises :

- 30% pour une dépendance moyenne (supérieure au tiers des ressources), soit +6 points comparé à la Cub et +8 points comparé à la Gironde.

<sup>19</sup> Seuil de pauvreté évalué à 956€/mois pour les revenus de 2009.

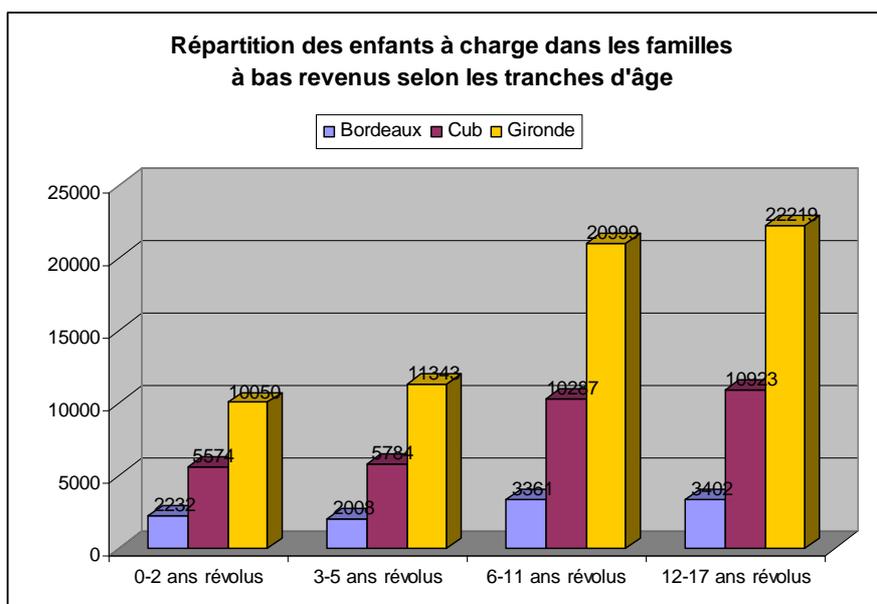
- 22% pour une dépendance forte (supérieure à la moitié des ressources totales), soit +5 points comparé à la Cub et +8 points comparé à la Gironde.

Les revenus moyens sur Bordeaux sont plus faibles qu'ailleurs : la moitié de la population bordelaise touche moins de 1 251€/mois, alors que ce seuil s'élève à 1 345€/mois pour la moitié de la population de la Cub (soit un différentiel de 94€ mensuel) et à 1 381€ pour la moitié de la population girondine (différentiel de 130€ mensuel).

Les plus pauvres sont à Bordeaux plus pauvres qu'ailleurs : en effet, le premier quart de la population à bas revenus (les plus paupérisés des pauvres donc) touche en moyenne à Bordeaux moins de 813€/mois, alors que ce seuil est à 895€ sur la Cub (différentiel de 82€) et à 925€ sur le département (différentiel de 112€).

La part des enfants vivant dans ces familles fragilisées économiquement est plus importante à Bordeaux qu'ailleurs (32%), soit de 5 points supérieure au taux de la Cub et de 7 points supérieure à celui de la Gironde. Elle croît selon les tranches d'âge et atteint même 34% pour les enfants les plus grands.

11 000 enfants sont concernés.



Le calcul des évolutions reste dépendant de trop de facteurs techniques pour être réalisé dans le même détail (en effet, le perfectionnement des méthodes de construction de l'indicateur RUC<sup>20</sup> et la modification du niveau annuel de seuil de bas revenus rend toute comparaison sur les bas revenus assez hasardeuse).

Notons simplement que la part des familles monoparentales dans les familles bordelaises reste la même (36%) et que la part des familles à bas revenus dans les familles habitant à Bordeaux (34%) est identique. Ces taux sont nettement plus importants que ceux des zones de référence.

<sup>20</sup> RUC : Revenu par Unité de Consommation.

	<b>Bordeaux</b>	<b>CUB</b>	<b>Gironde</b>
<i>Familles monoparentales (FMP)</i>			
Nb de FMP	7 422	22 195 (33%)	40 469 (18%)
Part des FMP	35,8%	31,6%	27,8%
Evolution du nb de FMP allocataires 2008-2010	+2,9%	+3,8%	+7,2%
Part des enfants à charge de 0-17 ans révolus dans une FMP	28,6%	25,2%	22,3%
Chez les 0-2 ans	17,9%	14,2%	12,6%
Chez les 3-5 ans	24,4%	20,9%	18,5%
Chez les 6-11 ans	31,1%	26,5%	22,9%
Chez les 12-17 ans	36,8%	33,1%	29,5%
<i>Ces % ne s'additionnent pas</i>			
<i>Précarité économique des familles</i>			
Nb de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus <sup>21</sup> )	7 021	20 152 (35%)	38 986 (18%)
Part de familles à bas revenus (approx.)	34%	29%	27%
Part des familles avec prestations Caf > 1/3 de leurs ressources	30%	24%	22%
Part des familles avec prestations Caf > 1/2 de leurs ressources	22%	17%	14%
Médiane RUC	1 251€	1 345€	1 381€
1 <sup>er</sup> quartile RUC	813€	895€	925€
Part des enfants à charge de 0-17 ans révolus dans familles à bas revenus	31,6%	27,1%	25,3%
Chez les 0-2 ans	29,3%	23,7%	21,2%
Chez les 3-5 ans	32,7%	29,1%	26,9%
Chez les 6-11 ans	30,0%	25,7%	23,8%
Chez les 12-17 ans	34,3%	29,7%	28,6%
<i>Ces % ne s'additionnent pas</i>			

Source : Caf 31.12.10

*Clé de lecture* : Les pourcentages figurant entre parenthèses figurent la part bordelaise sur chacun des territoires de référence, pour les données en effectifs.

<sup>21</sup> RUC : Revenus par Unité de Consommation. Seuil de bas revenus = 956€ pour les revenus de 2009.

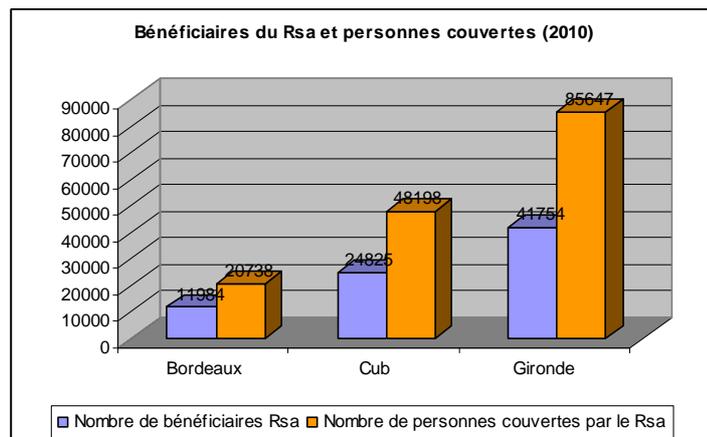
## Rsa et minima sociaux

### Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

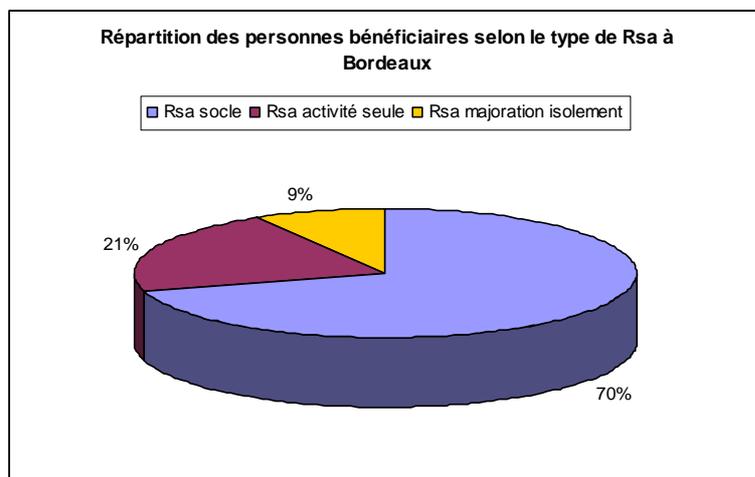
Avec près de 12 000 bénéficiaires du Rsa, Bordeaux totalise près de la moitié (48%) des bénéficiaires de la Cub et plus du quart de ceux du département.

Cela représente une couverture de plus de 20 000 personnes sur Bordeaux, soit 43% des personnes couvertes de la Cub et 24% des personnes girondines.

Ces taux sont plus marqués que la distribution de base de la population allocataire globale : la situation est donc particulièrement significative.



La part de population inférieure à 65 ans couverte par le Rsa est plus forte à Bordeaux (10%) qu'ailleurs (+ 2 points par rapport à la Cub et +3 points par rapport à la Gironde).



- La prépondérance de Bordeaux est particulièrement marquée pour le *Rsa socle*. Les 9 250 bénéficiaires représentent 50% des bénéficiaires de la Cub et 30% des bénéficiaires de Gironde.

Ces bénéficiaires Rsa socle représentent également plus des  $\frac{3}{4}$  (77%) des bénéficiaires de Rsa global, soit plus de 3 points comparé à la Cub et au département.

- Les 2 740 bénéficiaires du *Rsa activité seule* représentent 43% des bénéficiaires de la Cub et le quart des bénéficiaires du département ; ainsi que près du quart des bénéficiaires du Rsa global, mais il s'agit d'un taux de 3 points inférieur à celui de la Cub ou du département.

- Les 1 130 bénéficiaires du *Rsa Majoration isolement* représentent seulement 40% des bénéficiaires de la Cub et 22% des bénéficiaires girondins. Ils représentent seulement 9% des bénéficiaires du Rsa global. La part des familles monoparentales bénéficiant du Rsa MajI est plus importante sur Bordeaux (15%) que sur la Cub (12,5%) et sur la Gironde (13%).

Proportion Bx // territoires de référence	Bordeaux	Bx/Cub	Bx/Gironde
Population allocataire totale, soit la distribution initiale de comparaison	70 000	44%	26%
Bénéficiaires Rsa socle	9 250	50%	30%
Bénéficiaires Rsa activité	2 740	43%	25%
Bénéficiaires Rsa Maj isol.	1 130	40%	22%
Bénéficiaires Aah (Voir page suivante)	5 500	43%	25%

Taux significatifs

## L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

5 500 bordelais bénéficiaires de l'Aah représentent 43% des bénéficiaires Aah de la Cub et le quart des bénéficiaires de Gironde. C'est une répartition globalement identique à la répartition allocataires totale (l'introduction de la variable Aah n'est donc pas une donnée statistique discriminante dans la population totale). La part des Aah dans la population allocataires<sup>22</sup> est de 12%, soit globalement 1 point de plus que sur la Cub et la Gironde.

	<b>Bordeaux</b>	<b>CUB</b>	<b>Gironde</b>
<i>Bénéficiaires du Rsa et des minima sociaux</i>			
Nb bénéficiaires Rsa	11 984	24 825 (48%)	41 754 (29%)
Nb personnes couvertes par le Rsa	20 738	48 198 (43%)	85 647 (24%)
Part de la population de moins de 65 ans couverte par le Rsa	10,2%	8,0%	7,3%
<i>Rsa socle</i>			
Nb bénéficiaires Rsa socle (avec ou sans activité)	9 243	18 481 (50%)	30 923 (30%)
Part bénéficiaires Rsa socle	77,1%	74,4%	74,1%
Part pop. < 65 ans percevant Rsa socle	7,8%	5,8%	5,3%
<i>Rsa activité seule (sans socle)</i>			
Nb bénéficiaires Rsa activité seule	2 740	6 343 (43%)	10 830 (25%)
Part bénéficiaires Rsa activité seule	22,9%	25,6%	25,9%
Part pop. < 65 ans	2,5%	2,2%	2,0%
<i>Rsa isolement</i>			
Nb bénéficiaires Rsa majoration isolement	1 133	2 805 (40%)	5 249 (22%)
Part des bénéficiaires Rsa majoré isolement	9,5%	11,3%	12,6%
Part des familles monoparentales bénéficiant du Rsa majoré isolement	15,1%	12,5%	12,9%
<i>Bénéficiaires AAH</i>			
Nb bénéficiaires AAH	5 496	12 819 (43%)	22 433 (24,5%)
Part des allocataires AAH, hors étudiants et personnes âgées	11,7%	10,7%	10,2%

Source : Caf 31.12.10

Clé de lecture : Les pourcentages figurant entre parenthèses figurent la part bordelaise sur chacun des territoires de référence, pour les données en effectifs.

<sup>22</sup> Moins les étudiants et les personnes âgées.

Attention :

L'arrivée de la nouvelle prestation Rsa en 2009 complexifie le calcul des comparaisons en entre 2008 et 2010. Le Rsa regroupe effectivement différentes composantes identifiées séparément auparavant (Rmi, Api, avec ou sans intéressement), regroupable sous le vocable minima sociaux ; mais inclut dorénavant des personnes autrefois inconnues de la Caf ou percevant d'autres prestations qu'un minima social. L'Aah, minima social, ne fait quant à lui pas partie du Rsa. Ces différents éléments montre bien la complexité de l'analyse, qui nécessite la réalisation des tableaux suivants pour une comparaison des situations entre 2008 et 2010.

- Le Rmi/Api se compare à l'entrée Rsa socle (avec ou sans activité).

- L'Api se compare à l'entrée Rsa Majoration Isolement.

- L'Aah se compare à l'entrée Aah.

### Situation Minima sociaux en 2008

	<b>Bordeaux</b>	<b>Cub</b>		<b>Gironde</b>	
<b>Rmi</b>	7 321	13 882	53%	22 547	32%
<b>Api</b>	831	1 935	43%	3 412	24%
<b>Rmi/Api</b>	8 144	15 799	52%	25 931	31%
<b>Aah</b>	5 188	11 799	44%	20 109	26%

Source : Caf 2008.

Nb : Les pourcentages figurent la part que représente Bordeaux dans le territoire de référence concerné.

### Situation Rsa et Aah en 2010

	<b>Bordeaux</b>	<b>Cub</b>		<b>Gironde</b>	
<b>Rsa</b>	11 984	24 825	48%	41 754	29%
<b>Rsa socle (avec ou sans activité)</b>	9 243	18 481	50%	30 923	30%
<b>Rsa Maj. isolement</b>	1 133	2 805	40%	5 249	22%
<b>Aah</b>	5 496	12 819	43%	22 433	25%

Source : Caf 2010.

Nb : Les pourcentages figurent la part que représente Bordeaux dans le territoire de référence concerné.

### Evolutions 2008-2010

	<b>Bordeaux</b>		<b>Cub</b>		<b>Gironde</b>	
Rsa socle // Rmi-Api	+1 100	+13,5%	+2 680	+17%	+4 990	+19%
Api // Rsa maj. isol <sup>mt</sup>	+302	+36%	+870	+45%	+1 837	+54%
Aah	+308	+6%	1 238	+11%	+2 324	+12%

- Les données bordelais restent des scores conséquents en valeur absolue par rapport aux autres territoires.
- L'accroissement des effectifs entre 2008 et 2010 est particulièrement visible sur la dimension parent isolé.
- Néanmoins, les évolutions observées sur Bordeaux entre 2008 et 2010 restent nettement inférieures à celles perçues sur les deux territoires de référence.
- Les scores bordelais sont toujours inquiétants, mais la situation se dégrade moins vite qu'ailleurs.

#### 4- Les familles et le logement

Sur Bordeaux, les familles sont particulièrement concernées par les critères pour bénéficier des aides Caf : ainsi, **8 900 familles allocataires bénéficient d'une aide au logement**, soit 43% à Bordeaux contre 39% en Cub (soit +4 points) et 35% sur la Gironde (+8 points).

Ces familles allocataires sont **20%** à être aidées pour une location dans le *parc public* (plutôt moins que sur le reste de la Cub avec -2 points, mais bien sûr beaucoup plus que sur le reste du département avec +6 points du fait d'une offre de ce type de logement plus importante dans l'urbain).

Les familles allocataires aidées pour une location dans le *parc privé* sont autant présentes (**21%**), mais représente un poids plus important par rapport à la Cub (8 points de plus) et autant sur le département (6 points de plus que la Gironde).

Pour les locations dans le parc privé, les **familles allocataires à bas revenus** y sont toujours largement représentées (**63%**), soit 7 points de plus que les deux zones de référence.

La proportion de familles locataires dans le parc privé avec un **taux d'effort supérieur à 33%** (donc potentiellement en difficulté) est de **29%**; il est identique à celui de la Cub, mais de 4 points inférieur à celui du département.

On trouve seulement **365 familles allocataires en accession aidée** sur Bordeaux, pour 390 en 2007 et 422 en 2008.

Ces familles bordelaises représentent seulement 15% des familles dans cette situation sur la Cub et 4% de ces mêmes familles sur la Gironde. Le contexte de la cherté des prix de l'immobilier et du foncier explique largement ce constat, en particulier pour des familles, en particulier en besoin de grands logements.

Encore les **trois quarts de ces familles en accession aidée bénéficient d'un prêt non conventionné** (6 sur 10 en Cub ou sur la Gironde), mais avec une légère décroissance à noter (80% en 2007 et 2008).

	Bordeaux	CUB	Gironde
<i>Familles bénéficiaires d'aides au logement</i>			
Part de familles bénéficiaires d'une aide au logement	43,3%	39,0%	34,9%
Dont dans le parc public (APL)	20,0%	22,3%	14,1%
Dont dans le parc privé non conventionné (ALF)	20,8%	12,6%	14,4%
dont à bas revenus	63%	56%	56%
dont avec taux d'effort > 33%	29%	29%	25%
Nombre de familles en accession aidée	365	2 369 (15%)	8 709 (4%)
Part des familles en accession aidée avec prêt non conventionné	75,3%	62,1%	60,2%

Source : Caf 31.12.10

*Clé de lecture* : Les pourcentages figurant entre parenthèses figurent la part bordelaise sur chacun des territoires de référence, pour les données en effectifs.



## Évaluation du CAFST de la Ville de Bordeaux

Marie-José Burlon et Nadia Okbani,  
Chargés d'études sociales, Caf de la Gironde  
et Thomas Pujol évaluateur, service évaluation Ville de Bordeaux

### Sommaire du point d'étape



#### Méthodologie

- Les étapes de l'évaluation
- Les entretiens

#### Élaboration des questions évaluatives

Historique de la contractualisation du CAFST

#### Éléments d'analyse relatifs aux questions évaluatives

Comment le CAFST a évolué au fil des années de contractualisation ?

Quels constats sur le CAFST, à la veille de signer la nouvelle CTG ?

#### Éléments de conclusion

# Méthodologie



## 1. Les étapes de l'évaluation

Élaboration du cahier des charges  
Mise en œuvre de l'enquête de terrain  
Analyse et rédaction  
Restitution des résultats :

Présentation d'un point d'étape aux administrateurs de la Caf le 16 mai 2011

Restitution en commission décisionnelle ville et aux administrateurs Caf (juin 2011)

Prévoir la date de restitution aux acteurs consultés (date et modalités à définir en commission technique après validation du principe par les pilotes de la ville et de la caf).

## 2. Les entretiens :

**Trente entretiens individuels ou collectifs ont été réalisés par les chargés d'études sociales de la Caf et l'évaluateur de la ville. Cinquante et une personnes ont ainsi été consultées.**

Les élus dont l'adjointe aux politiques de solidarité, de santé et des seniors, l'adjointe et la conseillère déléguée à l'enfance, la famille et la vie scolaire et les adjointes à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à la diversité. Les professionnels des services de la Mairie, dont les responsables de la DGVSC, du DSU et du logement.

Des acteurs associatifs de terrain et le responsable des centres d'animation des quartiers de la ville de Bordeaux.

Des professionnels de la Caf; de la direction, de l'unité Bordeaux, des lignes politiques.

Toujours sur le plan méthodologique, des entretiens collectifs et des entretiens individuels compte tenu de la fonction des personnes consultées. L'investissement de l'évaluateur de la collectivité locale a apporté une richesse dans les échanges et une complémentarité dans la posture d'évaluation.

Des points réguliers ont eu lieu avec les référents mairie et caf.

3

# Élaboration des questions évaluatives



*La modélisation permet de bâtir un questionnaire évaluatif autour de cinq thématiques. Sur Bordeaux, le choix validé en comité de pilotage découle de deux questions évaluatives-type du contrat expérimental CAFST sur la gouvernance et les relations Caf / ville de Bordeaux quant à la dynamique partenariale locale et la diversité de l'offre.*

2 questions évaluatives co-construites

**En quoi le CAFST a-t-il pu améliorer le développement et la diversification de l'offre dans les dispositifs d'action sociale ?**

**Dans quelle mesure la mise en place du CAFST a reconfiguré le fonctionnement de la gouvernance de l'action sociale locale dans le partenariat Caf-ville ?**

4

## Historique de la contractualisation du CAFST de Bordeaux



2007	Signature du <b>Contrat d'action familiale social territorial</b> à titre <i>expérimental</i> entre la ville et la Caf <b>Un partenariat privilégié avec le CCAS</b> <i>Nouveau pacte de collaboration pour une nouvelle façon de travailler.</i>
2007 - 2008	Création et financement du <b>Conseil de Développement Social</b> Projet innovant et ambitieux pour réussir le deuxième Projet de Cohésion Sociale de Bordeaux (PS.2) ( <i>mode participatif ADSL</i> ).
2008 - 2009	Financement du fonctionnement et actions du CDS La Caf réorganise son action sociale en Unités territoriales (équipe pluridisciplinaire)
2009 - 2010	Programmation des actions et nouveaux modes partenariaux Outil de concertation sociale et binôme DG/DSU Ville: <i>levier structurant</i> .
2010	Troisième <b>Projet Social de Bordeaux (PS.3)</b> Son inscription dans le CAFST et dans la continuité de la future CTG <i>Une démarche partenariale affichée.</i>

5

---

## Éléments d'analyse relatifs aux questions



Point sur la connaissance du contrat, lisibilité / Organisation opérationnelle

### **Le CAFST c'est :**

- ✓ **Un dispositif expérimental entre les deux co-contractants Ville et la Caf.**
- ✓ **La formalisation d'un accord cadre.**
- ✓ **Un affichage d'une dynamique contractuelle et politique**

**Le Conseil de Développement Social, un rôle déterminant dans la dimension participative du CAFST**

6

## Éléments d'analyse relatifs aux questions évaluatives



Point sur la connaissance du contrat, lisibilité / Organisation opérationnelle

### La démarche d'évaluation a mis en évidence :

- ✓ Un questionnaire autour et sur les objectifs du contrat.
- ✓ Une restructuration de la Direction Générale Vie Sociale et Citoyenneté de la ville. Ce choix est un levier d'amélioration dans le pilotage.
- ✓ L'affichage de la place prépondérante du DSU avec la politique de la ville dans le dispositif

7

---

## Éléments d'analyse relatifs aux questions évaluatives



Point sur la connaissance du contrat, lisibilité / Organisation opérationnelle

### Le CAFST a permis et facilité :

- ✓ Une nouvelle synergie des pratiques sociales et une diversification des actions.
- ✓ Le financement des actions a concerné l'ensemble des thématiques
- ✓ L'expression d'un jugement globalement satisfaisant sur la nature du partenariat
- ✓ L'expression de la difficulté des acteurs de terrain rencontrés pour évaluer les effets du partenariat global
- ✓ Son inscription dans une politique de territoire pilotée par la ville

8

Comment le CAFST a t-il évolué au fil des années de contractualisation ?



Une lisibilité de cette contractualisation et de nouvelles articulations à trouver

Points positifs

**Le CAFST a connu le repositionnement des services de la ville**

**La Caf a vécu une nouvelle réorganisation des services**

**La dimension participative du CAFST a permis de questionner la place des habitants.**

Points négatifs

L'arrivée de cette forme de contractualisation a été perçue comme **une manne financière**

**L'accompagnement du CAFST s'est révélé insuffisant**

**L'orientation participative doit s'affirmer**

9

Comment le CAFST a t-il évolué au fil des années de contractualisation ?



Une lisibilité de cette contractualisation et de nouvelles articulations à trouver

Points positifs

**Une forte évolution du nombre d'actions financées.**

**Une vigilance dans l'attribution des financements.**

**Le financement d'actions à la marge, dans un esprit DSL.**

Points négatifs

**Des actions financées en limite du champ.**

**Les acteurs de terrain et les élus déplorent le manque d'instances d'évaluation permanente.**

**Le bilan des actions CAFST n'a pas été mené conjointement.**

10

Quels constats sur le CAFST, à la veille de signer la nouvelle CTG ?



Les actions de la ville dans le cadre du PS3 reprennent les missions Caf :

**L'enfance / jeunesse** ( Mission 1)

**Le Logement** (Mission 3)

**Le Soutien à la Parentalité** (Mission 2)

« **Les relations d'entraide et de proximité** » PS3  
« **Logement, soutenir les parcours, agir sur l'offre** »  
« **Concourir à l'épanouissement des familles** »

**L'accès aux droits** (autres que les droits Caf)

« **Accès aux droits et Citoyenneté** »

11

Quels constats sur le CAFST à la veille de signer la nouvelle CTG ?



### **L'évaluation du contrat a permis de pointer les limites de la gouvernance**

- ✓ **La nécessité d'approfondir les informations et d'explicitier le cadre de la contractualisation, son inscription dans le projet social de la ville.**
- ✓ **Les référents doivent être clairement affichés.**
- ✓ **Les acteurs administratifs et les acteurs opérationnels rencontrés sont en attente d'une plus grande formalisation, travailler collectivement à l'émergence de projets.**
- ✓ **Dans le cadre partenarial ville de Bordeaux et la Caf, des articulations sont à trouver pour une nouvelle forme d'organisation.**

12



### ➤ **Affichage et visibilité du dispositif :**

La connaissance du CAFST a évolué progressivement depuis 2007.

Les opérateurs de terrain doivent être plus largement informés sur les objectifs globaux du contrat. Par ailleurs, le manque de lisibilité sur la gouvernance du contrat témoigne de la nécessité à produire de la transparence.

### ➤ **La dimension participative du contrat :**

L'accent porté sur l'implication des habitants dans les actions du Conseil de Développement Social a permis de satisfaire un des objectifs intrinsèques du CAFST. Néanmoins du temps sera nécessaire pour formaliser les attentes des habitants en garantissant l'adéquation entre l'offre et la demande sociale.



### ➤ **La gouvernance :**

La dimension participative du contrat global (CAFST) doit favoriser une autre forme d'investigation partenariale à visée de développement social local, impulsant une nouvelle façon de travailler pour élaborer ensemble des projets partagés.

Le décloisonnement des services en mairie et la structuration en territoires d'intervention pour la Caf donnent un cadre de cohérence supplémentaire pour la future CTG.

La définition d'objectifs précis entre la Ville et la Caf permettra un pilotage stratégique qui ne soit pas descendant mais prenant bien en compte les remontées de terrain.



➤ **Une nouvelle gouvernance :**

Identifier les référents de cette contractualisation afin de poser le cadre partenarial pour tous les acteurs Ville/Caf.

Cette collaboration pourrait s'exercer ainsi :

- **La dimension politique de la CTG** appartient aux élus et à la direction de la Caf pour définir les objectifs stratégiques et valider les plans d'actions dans le cadre de la commission décisionnelle.

- **La dimension technique de la CTG** dépend des référents Ville et Caf identifiés qui étudient les plans d'actions dans l'instance du comité technique. Elle prépare les décisions pour la commission décisionnelle.

- **La dimension opérationnelle** devrait être travaillée par les acteurs professionnels et bénévoles, en produisant un suivi et un bilan des actions conduites en lien avec les référents Ville/Caf du comité technique.

*Ces trois dimensions sont l'expression de la nouvelle gouvernance, posant l'ossature du contrat, structurant ainsi le partenariat dans la durée.*



➤ **La CTG, le volet familial du troisième Projet Social**

Créer une articulation entre la commission décisionnelle et le comité de liaison du Conseil de développement Social. Ce lien doit garantir la cohérence de la CTG avec les objectifs du troisième Projet Social. Par ailleurs il crée les conditions d'une démarche de développement social local, porté notamment par les ADSL.

Veiller à favoriser les échanges entre les acteurs sociaux au sens large, afin de garantir la participation, la co-construction et l'innovation sociale.

➤ **La CTG, une communication partagée**

Construire une communication effective Ville/Caf sur le nouveau contrat afin de lui donner de la lisibilité et de susciter de fait l'implication de tous les acteurs.

➤ **La CTG, une évaluation permanente**

La mesure des impacts sur la population n'a pas pu être réellement investiguée, les questions évaluatives recouvrant des champs plus stratégiques qu'opérationnels.

La présence des partenaires du contrat dans les ADSL devrait permettre d'évaluer à l'avenir cette dimension. Les intervenants sociaux de l'Unité Territoriale Bordeaux devront être des acteurs à part entière de cette démarche.



2009 - 2013

## 1<sup>er</sup> BILAN du PROJET SOCIAL



1

---

*Mieux vivre ensemble*

### La Gouvernance du Projet Social

Comme cela a déjà été affirmé et vérifié, le partenariat joue un rôle essentiel dans l'ambition portée par la Ville : la première réussite du projet social réside dans sa capacité à réunir les compétences des Institutions concernées.

Si les différents outils animés par la Ville (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, Conseil Local de Santé, Conseil de Développement Social) ont beaucoup contribué à la construction du projet social

(ingénierie, dynamique, actions,...), ce dernier leur a apporté une meilleure visibilité et ouvert de nouvelles perspectives.

Dans un paysage de partenariat institutionnel parfois fragilisé, le projet social porté par les quatre contributeurs du Conseil de Développement Social que sont la CAF, l'Etat, le Conseil Général et la Ville, offre donc une réelle opportunité de dialogue et de co-construction.

#### **En 2011, consolidation de la gouvernance :**

- avec la CAF qui a participé financièrement au Projet Social 2010, à parité avec la Ville, dans le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et l'élaboration de la Convention Territoriale Globale,
- avec le Conseil Général, dans l'élaboration du Contrat Local de Citoyenneté,
- avec l'Etat dans la poursuite des pratiques de la Politique de la Ville dont les résultats sont reconnus, mais dont le maintien constitue un réel enjeu,
- avec tous nos partenaires associatifs sur des actions innovantes et participatives.

2

---

## Rapprocher les Bordelais Favoriser les rencontres

Une ville pour tous, c'est d'abord une ville pour chacun, une ville où tous les habitants ont l'opportunité de se rencontrer, d'échanger, d'être utile. Cela nécessite des lieux et des temps partagés, une ouverture des esprits et un décloisonnement de services pas toujours habitués à travailler ensemble.

La culture fut, en 2010, le meilleur exemple de la petite révolution qui est en train de s'opérer. Avant de mettre en place des actions visibles, directement profitables aux bordelais, les différents acteurs municipaux, associatifs et privés doivent se rapprocher pour, par exemple, conforter l'inscription et le rayonnement des établissements culturels dans les quartiers (fiche action 11 et 17 regroupées). La candidature de Bordeaux à la désignation de la capitale européenne de la culture en 2013 a enclenché un processus de

rapprochement, une envie de mieux se connaître et de travailler ensemble. La Direction des affaires culturelles a entrepris ce vaste chantier en s'appuyant sur des expérimentations réussies comme la décentralisation du Conservatoire National de Région à la Bastide ou l'organisation de rencontres festives par le CAPC (fiche action 18). Les acteurs culturels de la ville ont beaucoup réfléchi en 2010 et les applications concrètes de leur travail devraient être mises en œuvre en 2011.

3

Un autre volet du Projet social vise à rompre l'isolement des personnes seules et à conforter le lien social dans les quartiers. Plusieurs initiatives prises en 2010 ont participé de cette volonté. Les contrats de six des onze correspondants de quartier, intervenant à la Benauges, à Saint-Jean, au Grand Parc, à Bacalan et aux Aubiers, ont été transformés en Contrat à Durée Indéterminée pour pérenniser leur action de proximité très appréciée des habitants (fiche action 34d). Intervenant sur l'espace public, par exemple à la sortie des écoles, ils informent et orientent les personnes vers les services adéquats et font de la médiation sociale.

Un comité de pilotage a été constitué pour faire essaimer dans d'autres quartiers l'action de portage de livres au domicile de personnes à mobilité réduite qui fonctionne avec succès

au Grand Parc. La Bibliothèque de Bordeaux a engagé la recherche d'une association susceptible de mobiliser des bénévoles sur ce projet. A noter l'expérience qui vient de s'engager avec les bibliothèques de La Bastide et de Saint-Michel – Capucin à l'initiative du CLIC. Dans le cadre de leurs visites au domicile de personnes âgées (fiche action 75), dix jeunes d'Unis-cité apportent revues, livres, DVD, CD Rom et livres audio à des retraités isolés de ces quartiers.

Le journal de quartier est également un bon support pour créer du lien dans les quartiers. La Ville a accompagné en 2010 l'émergence (prochaine) d'une publication de ce type à la Benauges sur le modèle de l'aide déjà apportée à des groupes d'habitants de Bacalan, du Lac et de Bordeaux Sud (fiche action 14).

### Egalement en 2010 :

La création d'un Festival d'Automne au Lac qui possédait déjà son festival d'été. La Ville soutient d'autres manifestations conviviales et culturelles de ce type : Clair de Bastide, Queyries fait son cirque, un quartier qui bouge (Bordeaux-Sud), le Grand Parc en fête ou Chahut (Saint-Michel).

4

## Développer les relations d'entraide et d'autoproduction

Chaque Bordelais aspire à être le 1er acteur de son développement personnel. Malgré l'exclusion, les fragilités et les accidents de la vie, ses talents, ses savoir-être et savoir-faire méritent d'être partagés pour son bien propre et celui de ceux qui l'entourent. Sa participation à des actions collectives et à l'apprentissage de la réussite favorise son insertion tout en renforçant le lien social.

2010 a été riche pour le **développement des jardins familiaux et partagés** sur le territoire bordelais. Les 1ers offrent aux familles l'opportunité de cultiver un petit lopin tandis que les 2<sup>nd</sup> permettent aux habitants d'un quartier de mener à bien une action collective et concertée d'embellissement et de partage de savoir. Outre la création de 30 parcelles supplémentaires aux jardins familiaux du Lac et la pérennisation de ceux de Bacalan (25), l'année a vu la réalisation du jardin partagé de Belcier (1000 m<sup>2</sup>- 40 jardiniers membres d'associations, familles, amis...) et l'inauguration des jeux pour enfants, du mur

pédagogique et d'animations au Jardin de ta sœur (Dupaty). Ce jardin partagé, pionnier à Bordeaux, est le parfait exemple d'une co-construction réussie entre la Ville et les habitants d'un quartier. Depuis 2004, ces derniers ont été associés à la définition du projet et à sa mise en œuvre. Aujourd'hui, l'aventure va se poursuivre avec l'appui technique des Jardins d'Aujourd'hui. Sur l'autre rive, une expérience similaire a démarré à la Benaige pour engager le fleurissement partagé d'une parcelle en pied d'immeubles en partenariat avec Aquitanis.

5

**L'auto-réhabilitation de logements** (fiche action 7d) s'est également poursuivie avec une vingtaine de chantiers à Saint-Jean-Belcier-Carle Vernet et à Bordeaux Nord. Dans ce dernier secteur, une réflexion a été menée en 2010 pour réorienter l'action en direction des bailleurs sociaux. Parallèlement, la Ville soutient **l'émergence d'un projet de ressourcerie** par l'Atelier d'Eco Solidaire qui a exposé son projet et ses

premières réalisations au Forum Social. L'association va s'installer dans ses locaux en 2011 et engager son action de valorisation des encombrants.

Autre nouveauté à Bordeaux, la constitution au Grand Parc d'un **Système d'Echange Local** (fiche action 10). Le SEL des Cressonnères est désormais opérationnel et 25 adhérents échangent déjà savoirs et services rémunérés en « cressons » qui ouvrent droit à des coups de mains similaires.

### Egalement en 2010

- Les voisins solidaires sont de plus en plus nombreux (fiche action 9) : 150 ont été recrutés en 2010, ce qui porte leur nombre à 400 environ. Les différentes manifestations (Fête des voisins, salon Cap Associations, accueil des nouveaux Bordelais) sont l'occasion de recruter de nouveaux adhérents.
- La création de la Cuisine solidaire de la Banque Alimentaire, tête de pont d'un futur réseau dans la ville et l'agglomération (fiche action 7c) se précise. 2010 a été consacrée à réunir les fonds nécessaires notamment grâce aux deux ventes aux enchères de vins (juin) et des vaches de la Cow Parade (septembre). Un architecte a dessiné les plans du futur bâtiment adossé à l'entrepôt de la Banque Alimentaire. Cette cuisine permettra à des personnes en insertion, majoritairement des femmes, de venir apprendre à cuisiner avec des bénévoles.
- 15 lignes « car à pattes » (système de ramassage scolaire à pied assuré par les parents d'élèves - fiche action 8) fonctionnaient dans les écoles bordelaises fin 2010. Dernière en date : celle de l'école élémentaire Stéhélin. Une subvention a été versée à Réseau Associatif Graine Aquitaine pour accompagner la mise en place de ce déplacement doux.

6

### Renforcer la concertation et la co-construction des politiques

La mise en œuvre du Projet social, comme son élaboration hier, n'est pas l'affaire exclusive des élus et des professionnels de l'action sociale. La participation des Bordelais, des associations, des structures de proximité et des partenaires institutionnels de la Ville s'est poursuivie en 2010 comme en témoigne notamment le grand succès remporté en novembre par le Forum social.

La formidable dynamique née dans tous les quartiers de Bordeaux de la mobilisation des habitants et des associations pour l'élaboration du PS3 ne devrait pas retomber. Elle a pris une nouvelle forme en 2010 avec la création des ateliers de développement social local (ADSL – fiche action 2) sous l'égide du Conseil de développement social. En fin d'année, 6 des 8 ADSL de quartier et 3 ADSL thématiques (à l'Épicerie solidaire des Capucins, à la Régie de quartier Habiter Bacalan et au CCAS) étaient déjà constituées et avaient engagé leurs travaux. Leur finalité est de favoriser l'émergence de projets de proximité innovants par les citoyens, les associations et les structures de quartier. Un thème commun a été choisi - le lien social - et des périmètres définis quartier par quartier

pour concrétiser les idées retenues en commun : un réseau de parents à la Bastide, un réseau d'entraide aux personnes isolées à St-Michel (REPI), une carte des lieux de convivialité et d'activité au Grand Parc ou un portail internet participatif à Paul Bert - Victor Hugo. De leur côté, les adhérents de l'Épicerie solidaire ont questionné les habitants de St-Michel pour leur demander de choisir entre plusieurs pistes (un jardin partagé, le renforcement du service d'écrivain public et une communication associative). Au CCAS, l'ADSL prend la relève du Groupe de dialogue citoyen (fiche action 5). Une dizaine d'usagers a commencé à se réunir pour échanger sur le thème de l'accueil et une mise en commun est prévue en 2011 avec un groupe d'agents.

7

La première assemblée plénière des ADSL s'est déroulée le 27 novembre en « lever de rideau » du Forum social qui a rassemblé quelques 2 000 personnes. Six thèmes avaient été retenus (logement, précarité, emploi, enfance-famille, lien social et vieillissement) et ont donné lieu à douze débats pour faire le point sur des actions du Projet Social déjà engagées ou s'interroger sur la mise en œuvre de celles qui restent à lancer. La journée s'est achevée par un grand débat sur « La culture, créateur de lien social » réunissant autour d'Alain Juppé l'artiste Michelangelo Pistoletto (Commissaire d'Evento 2011), la réalisatrice Caroline Glorion et le philosophe Olivier Pourriol.

Si la concertation a pour premier objet de permettre à chacun de contribuer par sa réflexion, son enthousiasme et ses compétences à l'avancée du Projet social, elle doit aussi permettre aux plus fragiles de faire part de leur expérience et d'exprimer leurs attentes réelles afin que les politiques mises en œuvre soient les plus efficaces possible.

Cela passe par l'organisation d'échanges avec les acteurs de l'action sociale. Ce croisement des savoirs (fiche action 3) mené en partenariat avec le CNFPT s'est poursuivi en 2010 avec une formation croisée réunissant élus de l'Union Nationale des CCAS et militants du mouvement ATD Quart Monde.

8

### Dynamiser la vie associative et l'esprit d'initiative

L'année 2010 a été marquée par une très forte dynamisation de la vie associative bordelaise. Ce mouvement participe de la volonté du Projet social de permettre à chaque citoyen de s'engager, de prendre des initiatives et de participer utilement à la vie de la cité.

Permettre aux associations de se créer, de fonctionner efficacement et de se faire connaître du public constitue une des priorités du Projet Social pour favoriser l'engagement de tous les Bordelais qui le souhaitent à la construction d'une ville durable et solidaire. Ce soutien à chaque étape de la vie associative nécessite, au-delà du classique versement de subventions, un accompagnement de qualité, une mise en réseau et la mobilisation de tous les savoir-faire et moyens logistiques et techniques municipaux.

En 2010, en partenariat avec le Réseau régional des maisons des associations, des permanences sont organisées deux fois par mois à l'Athénée Joseph Wrésinski pour guider les porteurs de projets et les associations déjà existantes dans leurs démarches (fiche action

23). Une centaine d'associations bordelaises ont déjà bénéficié de ce service gratuit.

Le cycle de formation déjà existant a été enrichi de nouvelles thématiques, notamment l'information, la communication et la comptabilité (fiches actions 22 et 24). Ces sessions de formation gratuites sont destinées aux associations bordelaises qui peuvent bénéficier d'un approfondissement des thèmes liés à leur fonctionnement sous forme d'ateliers pratiques.

Le salon Cap Associations (3 octobre – 330 associations exposantes, 5 500 visiteurs) et la célébration de la Journée Nationale du Bénévolat (4 décembre) organisés par la Ville ont permis aux associations de se faire connaître et de recruter des adhérents ou des bénévoles.

9

La Bourse du bénévolat expérimentée à Cap Associations est désormais permanente à l'Athénée Joseph Wrésinski, en accès libre la semaine avec des fiches de postes de bénévoles qui sont proposées. Deux permanences sont assurées chaque mois pour orienter et conseiller les candidats à l'engagement. Un annuaire des associations bordelaises est en cours de réalisation (fiche action 21). Les associations sportives sont déjà en ligne sur le site bordeaux.fr.

Pour stimuler l'esprit d'initiative et favoriser l'essaimage des projets réussis (fiche action 20), un Prix de l'innovation associative a été créé en décembre 2009 et reconduit en 2010. Chaque année, des associations sont ainsi récompensées et soutenues grâce à l'octroi de subventions pour un montant total de 7 500 €.

L'hébergement dans des locaux municipaux constitue le 1er soutien logistique offert par la Ville aux associations bordelaises. 180 d'entre-elles en bénéficient à ce jour, mais les demandes ne sont pas encore toutes satisfaites. Des progrès ont été enregistrés en 2010 (fiche action 19) avec l'ouverture du Pôle Malbec (grande salle d'activité et bureaux). La Ville réfléchit au moyen de mutualiser et de rationaliser l'utilisation des locaux existants. Dans le même esprit, les services municipaux et les structures de quartier se mobilisent pour accompagner les associations sportives dans la co-construction de leurs événements (fiche action 13) par la mise à disposition d'installations et de matériel, des actions de communication ...

#### Egalement en 2010

- Après appel à candidature, la Ville a renouvelé et renforcé en 2010 son équipe de 12 médiateurs citoyens. Ces bénévoles de tous âges, encadrés par un coordinateur salarié, se proposent d'aider les particuliers à régler à l'amiable leurs litiges et petits conflits de voisinage. Bon an mal an, quelque 250 cas de discordes sont ainsi traités, le plus souvent avec succès.

- L'Athénée Municipal est devenu l'Athénée Joseph Wrésinski par un vote du Conseil Municipal le 27 septembre 2010 afin de rendre hommage au fondateur du Mouvement ATD Quart Monde. Ce dernier a consacré sa vie à rassembler tous les hommes de bonne volonté pour éradiquer la misère et rendre aux plus pauvres leur dignité.

10

## Lutter contre les discriminations

Construire ensemble une ville durable et solidaire, c'est veiller à ce que chacun y trouve sa place et bénéficie, le cas échéant d'une attention particulière.

### L'intégration des personnes handicapées (fiche action 37)

En 2010, Bordeaux a achevé le diagnostic préalable à la mise en accessibilité handicap de ses quelque 315 établissements recevant du public. Les 1ères études préalables aux travaux ont été réalisées au Musée des Beaux Arts, à la bibliothèque Bacalan, à la piscine Judaïque et aux gymnases Promis et Nelson Paillou. Des crédits seront dédiés à ces chantiers (1 M€ en 2010 et 1,3 M€ en 2011).

### La lutte contre le sexisme (fiche action 67a)

Un Comité de veille contre le sexisme a été créé en 2010. Regroupant des professionnels de l'animation socio-éducative des différents quartiers bordelais, il s'est réuni à plusieurs reprises afin de créer un réseau et de co-construire des outils de sensibilisation et d'action pour lutter contre les rapports de genre discriminants. Le contenu d'une

Parallèlement, la Ville, ses partenaires institutionnels et les associations ont rédigé une charte Ville et Handicap. 7 thèmes ont été abordés en ateliers : la gouvernance, la vie quotidienne, la communication/information, l'enfance/jeunesse et l'éducation, l'emploi et la formation, l'accessibilité et l'accès à la vie sociale. Cette charte énoncera les engagements de la Ville et guidera l'action de ses services pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap.

formation a été élaboré et bénéficiera à une vingtaine d'animateurs en 2011. D'autres actions débutant cette année ont été financées : lectures à la bibliothèque du Grand Parc, réalisation d'un film sur l'éducation différenciée (Association Promofemmes), recueil de paroles (Forum social 2010) de travailleurs sociaux et d'adolescents (association « Le dessous des balançoires » ...

11

### Le dialogue interreligieux (fiche 33b)

La Conférence interreligieuse et citoyenne de Bordeaux créée fin 2009 et qui rassemble des représentants des six grands cultes a travaillé toute l'année à la préparation de la manifestation organisée le 10 février 2011 sur

le thème « Vivre ensemble dans la ville, regards croisés des religions. Cette instance de dialogue et de concertation réfléchit dorénavant sur les trois grands projets phares de la ville : le Projet Social, le Projet Urbain et l'Agenda 21

### Rencontres et échanges interculturels (fiche 33c)

Les nouveaux membres du Conseil de la Diversité ont été installés en juin 2010, puis se sont réunis régulièrement au sein de trois ateliers. Le premier a pour mission d'organiser le nouveau Forum interculturel de Bordeaux dont la première édition se tiendra le 21 mai

prochain, date annuelle choisie par l'UNESCO pour célébrer la Journée Mondiale du dialogue interculturel. Le second atelier favorise la diversité dans l'organisation des grands événements de la ville et la conduite du Projet Social, du Projet Urbain et de l'Agenda 21. Le 3<sup>ème</sup>, enfin, prépare un document sur la diversité à Bordeaux.

### Reconnaissance et soutien des anciens combattants (fiche 33d)

2010 a vu l'ouverture de l'espace Hom'age inauguré fin 2009 dans des locaux mis à disposition par la Ville rue Bouquière. Géré par l'Alifs en partenariat avec le pôle senior, il propose un accompagnement social et des

animations aux anciens combattants. Ces derniers ont également été à l'honneur avec le baptême d'une rue « des anciens combattants d'Afrique » et l'organisation de l'exposition nationale « Les Combattants d'Afrique » au Centre Jean Moulin dans le cadre de l'Année de l'Afrique.

12

### Répondre à l'urgence des sans abris

Parmi les multiples défis relevés par le Projet Social, celui de la prise en compte des sans abris n'est pas le plus aisé. Au-delà de l'urgente nécessité de leur fournir un toit en hiver, c'est une action globale sur de multiples facteurs d'exclusion qui doit être menée pour restaurer leur dignité et les accompagner dans une réinsertion durable.

La création ou l'amélioration de structures d'hébergement d'urgence constitue le pan le plus visible de l'action en faveur des sans abris. 2010 fut de ce point de vue une année fructueuse avec l'ouverture dans le cadre du dispositif d'accueil hivernal d'un centre temporaire de 60 places fonctionnant 7 jours sur 7 entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars à la Bastide. Géré par le Diaconat de Bordeaux, il bénéficie d'un soutien de la Ville de Bordeaux pour rester ouvert en journée à l'intention des personnes malades ou travaillant en horaires décalés.

A plus long terme, l'humanisation du Centre d'accueil d'urgence Leydet (fiche action 45) a été engagée. Elle se poursuivra jusqu'en 2013 afin de mieux prendre en compte les besoins des usagers, d'améliorer leur accueil et de renforcer leur accompagnement à l'autonomie. Cela passera notamment par une diminution de la capacité d'accueil du Centre d'accueil d'urgence pour aménager des chambres simples et doubles.

13

---

La rédaction du projet d'établissement a également été lancée avec la recherche des financements nécessaires et la réalisation du cahier des charges qui s'imposera au prestataire bientôt désigné. Usagers et personnels seront associés à cette importante réflexion sur les pratiques et l'offre de service du CAU, du CHRS, de l'espace de stabilisation et de la structure Lits Halte Soins Santé.

Plusieurs initiatives pour et avec les personnes sans abris (fiche action 46) ont positivement évolué en 2010. Le dossier du transfert de la

bagagerie de la Place André Meunier a été bouclé et celle-ci devrait être opérationnelle dans ses nouveaux locaux avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011. Les SDF continueront d'y faire garder leurs effets personnels, mais ils pourront aussi y prendre une douche et laver leur linge. Le maintien, le dimanche et pendant l'été, de la distribution de repas et de colis alimentaires par diverses associations a été renforcé grâce à la coordination et au soutien du CCAS. Les bénéficiaires sont dorénavant directement associés autant que faire se peut à cette action.

#### **Egalement en 2010**

- Le COS Quancard a engagé une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour accompagner des familles Roms de Bordeaux dans la construction d'un projet d'insertion durable intégrant notamment les thématiques emploi et logement (fiche action 9)

14

---

## Un logement pour tous ...

### Construire et rénover

La Ville de Bordeaux s'est engagée à créer 3 500 logements sociaux entre 2008 et 2014. A mi-parcours, l'engagement tient bon et l'objectif sera atteint. Cet effort de construction s'inscrit dans une stratégie plus globale qui vise à fluidifier le parcours résidentiel des Bordelais en développant une offre diversifiée de logements et structures d'hébergement pour répondre à la multiplicité des besoins, quel que soit le degré d'autonomie des personnes.

Plus de 830 nouveaux logements sociaux ont été livrés en 2010 dans les différents quartiers de Bordeaux (fiche action 50a). Dans le même temps, la Ville et ses partenaires ont bouclé des programmes d'envergure dont les chantiers démarreront dans les prochains mois, tels ceux de plusieurs bailleurs sociaux dans le secteur des Bassins à flots qui sont partie intégrante de l'Arc du développement durable (900 ha de foncier disponible). Aux Bassins à flots, 5 500 à 6 000 logements commenceront à sortir de terre en 2012, dont 32,5% de logements sociaux conformément à l'engagement de la Ville pour toutes les nouvelles opérations menées sur son territoire.

Le fait que Bordeaux ait été la 1<sup>ère</sup> ville française à signer un protocole avec l'Etat pour participer au **Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés** (PNRQAD) est un autre signal fort donné en 2010. Il s'appliquera sur un secteur comprenant le cœur historique de la ville et une zone qui lui fait face rive droite. Les réhabilitations ainsi menées bénéficieront des plus importantes aides (10 000 € par logement) versées par la Ville pour le logement social public (selon le règlement voté par le Conseil municipal en octobre précisant le montant de la participation de la Ville en fonction de la nature et de la localisation des opérations).

15

Un **Pôle Habitat indigne** a été créé en 2010 et un large partenariat se met en place avec différents acteurs, dont la CAF, afin de mieux visualiser les logements concernés (fiche action 51a).

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat a été préparée : elle démarre cette année et se poursuivra pendant 5 ans. Les aides disponibles - dont 3,3 M€ de la Ville - dans le cadre de cette OPAH s'appliqueront aussi à la rénovation des **hôtels meublés** sur laquelle la Ville s'est fortement mobilisée ces

dernières années (fiche action 51b). Elle a mandaté le PACT pour mener des études pré-opérationnelles sur les 39 hôtels meublés actuellement en activité. En 2010, un ancien hôtel insalubre, Cour d'Albret a été reconverti par un propriétaire privé en résidence hôtelière à vocation sociale. Parmi les 16 chambres de l'établissement qui a ouvert en ce début d'année, 13 appliqueront des tarifs sociaux aux bénéficiaires : la Ville de Bordeaux, partenaire de l'opération a financé le projet à hauteur de 80 000 €.

#### Egalement en 2010

**Une 3<sup>e</sup> Maison Relais** : un autre volet du Projet Social porte sur l'ouverture de structures d'accueil destinées aux publics dans l'incapacité d'entrer directement dans un logement stable et autonome. Les Maisons Relais (fiche action 52a), par exemple, visent à accueillir des personnes à faibles ressources et en situation d'isolement. Le Projet Social s'est fixé pour objectif de créer une de ces maisons relais chaque année (fiche action 52a). Prévue fin 2010, celle du COS Quancard (11 logements rue de Pessac) ouvre en ce début d'année avec une aide de la Ville (37 500 €) qui participe également aux frais de fonctionnement des deux autres structures existantes.

#### **Plus de logements pour les jeunes :**

- En 2010, une subvention de 334 000 € a été accordée à Habitat et Humanisme pour la création d'une 4<sup>e</sup> unité dans le secteur Judaïque. Suivra ensuite la première tranche du Foyer Paolo Freire (8 logements rue Mestrezat) prévu par Emmaüs pour des jeunes de 18 à 24 ans en formation.

- Toujours pour le logement des jeunes (fiche action 54), la Ville s'est engagée en 2010 à hauteur de 267 000 € pour financer deux opérations d'extension de la Résidence Habitat Jeunes Le Levain rue Paul Louis Lande.

16

**Un logement pour tous ...  
Objectif 2030**

Projet Social, Projet Urbain et Agenda 21 avancent de concert pour nous permettre de construire une ville durable et solidaire.

La politique du logement constitue un des meilleurs exemples de la volonté des élus d'établir des passerelles systématiques entre ces trois piliers du développement de la métropole bordelaise à l'horizon 2030.

Dans cet esprit, en octobre dernier, le Maire a fixé cinq objectifs opérationnels pour les années à venir :

**1 : Intensifier la production de logements sociaux**, en incluant 55% de logements aidés dans toutes les opérations d'aménagement.

**2 : Aider les propriétaires privés à rénover leur(s) logement(s) à vocation sociale**, notamment via une OPAH (voir l'article ci-contre).

**3 : Promouvoir l'accèsion à la propriété, accueillir des familles**, à travers la mise en place d'un dispositif d'aide aux primo-accédants (prime de 3 000 à 6 000 € sous conditions de ressources).

**4 : Créer des logements adaptés pour les personnes vulnérables** : humanisation du Foyer Leydet, requalification des RPA (voir page Seniors), multiplication des maisons relais (voir l'encadré ci-contre)...

**5 : Construire des logements durables et de haute qualité d'usage.**

17

---

Témoin, la lutte contre la précarité énergétique (fiche action 56) qui relève à la fois du Projet Social et de l'Agenda 21 s'est appliquée en 2010 dans les quartiers Belcier, Chartrons et Bacalan pour les associer aux opérations d'aménagement voisines Euratlantique et Bassins à flots qui respecteront les normes HQE les plus exigeantes. En partenariat avec la SACICAP de la Gironde (1% Logement), la Ville verse aux propriétaires de logements anciens privés (sous conditions de ressources) une aide de 5 500 € pour financer des travaux d'isolation. Cette opération a démarré à Belcier. Portée par l'Association des Bains Douches, elle a déjà bénéficié à une cinquantaine de logements. Lancée en septembre 2010 aux Chartrons et à Bacalan avec les Compagnons

Bâtisseurs, elle a déjà permis d'agréer une quinzaine de dossiers et devrait s'intensifier en 2011.

Autre exemple de l'interconnexion entre Projet Social, Projet Urbain et Agenda 21 : la création de terrains familiaux à destination des gens du voyage sédentarisés (fiche action 55). En 2010, deux terrains ont été identifiés et réservés sur la Rive Droite – dont un sur le secteur de l'OIN Euratlantique – pour stabiliser trois grandes familles (60 personnes dont 35 enfants). Des petits pavillons locatifs vont être construits à leur intention sur des parcelles suffisamment grandes pour leur permettre de stationner leurs caravanes et ainsi d'assurer un maintien partiel de leur mode de vie.

18

---

### Un accompagnement jusqu'à l'emploi durable

Pour favoriser l'emploi de la Ville, ce Projet Social a privilégié la mise en réseau des partenaires pour réussir, au-delà des dispositifs et des acteurs compétents, à construire des parcours d'emploi efficaces pour ceux qui en sont éloignés.

Qui sait si certains des jeunes des Missions Locales ne rejoindront pas en novembre prochain la seconde promotion de l'École de la Seconde chance expérimentée à Bordeaux depuis fin 2010 (fiche action 59e). Un premier groupe d'une quinzaine de jeunes des quartiers ZUS sélectionnés par les quatre missions locales de la CUB, bénéficie d'une formation en alternance dans cette structure portée par la Maison de l'Emploi et très soutenue par la Ville de Bordeaux en partenariat avec l'Etat et la Région Aquitaine. L'objectif est de porter les effectifs à 60 en 2011 puis à 100 les années suivantes.

Autre ouverture en 2010, en juillet : celle, **d'une antenne de la Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes** (fiche action 59d) rue de l'École Normale. L'association entend ainsi se rapprocher des jeunes de 16 à 25 ans de l'Ouest de son territoire (Caudéran, Saint-Augustin, le Tauzin) éloigné des antennes déjà existantes et peu équipé en structure d'accompagnement à l'emploi. 514 jeunes sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois ont déjà pris contact avec cette antenne dans laquelle trois conseillers proposent tous les services de la Mission locale.

19

Une seconde **pépinière d'entreprises**, plus particulièrement dédiée aux métiers de l'économie créative et de l'économie durable a ouvert ses portes en mai 2010 dans le quartier des Chartrons (fiche action 58a). Impulsée et animée par la Maison de l'emploi de Bordeaux qui a consacré 120 000 € à son lancement, elle favorisera le démarrage de jeunes entreprises en les hébergeant à des tarifs très modérés, en mettant à leur disposition des services mutualisés et en leur offrant un accompagnement professionnel adapté au

développement de leur activité. Fin 2010, 10 des 20 places de la Pépinière étaient déjà occupées et les autres implantations s'échelonneront au fil de l'année 2011. Après 6 mois à 1 an (2 ans maximum), les entreprises sont appelées à s'installer dans des locaux autonomes de façon à permettre à d'autres porteurs de projets - notamment issus de la couveuse Anabase ouverte en mars 2010 dans le même bâtiment par la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat - de bénéficier à leur tour des services de la pépinière.

#### Egalement en 2010

- Le recrutement d'un 9<sup>e</sup> accompagnateur emploi au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Bordeaux pour suivre des chômeurs de longue durée en parcours d'insertion professionnelle individualisée (fiche action 59a).
- La mise en ligne sur bordeaux.fr du guide du créateur d'activité en partenariat avec les chambres consulaires (fiche action 57b).
- La signature d'une convention avec l'Association pour le Développement et l'Orientation en Région Aquitaine (ADORA) et le versement d'une subvention de 5 000 € pour la soutenir dans son action (fiche action 59c).
- Le succès amplifié des Forums Alternance (9 et 10 avril) et Handicap (21 octobre) organisés par la Maison de l'Emploi de Bordeaux.
- 25 000 h de travail fournies en 2010 à des personnes en insertion dans le cadre des marchés publics de la Ville de Bordeaux pour valoriser l'économie sociale et solidaire (fiche action 60).

20

### Lever les freins à l'insertion

Toute action d'insertion, aussi pertinente soit-elle, ne peut atteindre son but que si tous les obstacles préalables à sa mise en œuvre ont été levés. Logement, santé ou ressources doivent donc être pris en compte en amont de façon à ce que ses bénéficiaires en tirent le bénéfice escompté.

L'isolement et le manque d'information constituent le premier frein à l'insertion. Il convient donc de multiplier les opportunités de contact, y compris dans des lieux non spécifiquement dédiés à l'action sociale (fiche action 41). C'est dans ce but que le CCAS a ouvert au second semestre 2010 des permanences dans toutes les mairies de quartier. Des travailleurs sociaux y accueillent le public sans rendez-vous. Ecoute, information, orientation et résolution des difficultés du quotidien sont les maîtres mots de cette action de proximité.

Dans le même esprit, le CCAS a, ces dernières années, décidé de mettre ses vastes

locaux à la disposition de partenaires pour faciliter leur prise de contact avec ses usagers (fiche action 27). En 2010, des conventions ont pérennisé ces permanences (CARSAT, association Oxygène et ALIFS...) et de nouveaux points d'information et de services ont été créés. La Caisse primaire d'assurance maladie (branche centre d'examen de santé) et EDF sont désormais présents. Un médiateur du fournisseur d'énergie interviendra régulièrement dès février 2011 pour sensibiliser le public aux économies d'énergie et répondre à ses questions sur leur consommation, leur facturation, l'équipement de leur logement, etc.

21

La précarité financière freine elle aussi l'insertion des plus démunis. Différentes actions ont été menées en 2010 pour en diminuer les effets. Le CCAS a ainsi alerté la Communauté Urbaine de Bordeaux sur l'urgence de la réforme des règles d'attribution de la gratuité dans les transports en commun pour appliquer la loi sur le Revenu de Solidarité Active (fiche action 30). Fort de son poids – 1/3 des cartes distribuées au public en insertion concernent Bordeaux – et de son expertise, il a participé à un groupe de travail chargé d'amender le nouveau système pour le

rendre plus équitable en le fondant non plus sur le statut des bénéficiaires, mais sur des critères de ressources objectifs. Une modification devrait intervenir en 2011.

Concernant la maîtrise des dépenses d'énergies qui pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages, 121 foyers ont été équipés de kits économies d'énergies (ampoules basse consommation et mousseurs économiseurs d'eau). Cette action est associée à l'effort mené sur le bâti (fiche action 56 – voir le chapitre logement).

#### Egalement en 2010

- Amener les personnes en situation d'isolement et/ou d'exclusion à fréquenter les lieux d'expression et de diffusion culturelle (fiche action 6b) nécessite au préalable un travail des acteurs culturels, sociaux et d'animation. Une équipe projet a été constituée et a jeté les bases d'actions futures. Elle réunit notamment des représentants du TNBA, de l'Opéra, du CAPC, du Musée d'Aquitaine, des associations (Centres d'animations, Les arts de la parole, Oxygène, Culture du Cœur) et du CCAS. Ce dernier a poursuivi l'accueil d'expositions dans ses locaux. En 2010, ce sont les participants des ateliers d'expression des consultations médicales interculturelles (Association Mana) qui ont présenté leurs œuvres.

22

### Soutenir la parentalité

Accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et leur proposer les services et équipements nécessaires à l'épanouissement de leurs enfants constitue un axe fort du Projet Social. En 2010, des avancées très significatives ont été enregistrées, en particulier sur la question toujours très délicate de la prise en charge des 0/3 ans en structures multi-accueil.

La Ville s'est engagée à augmenter le nombre de places en crèches de façon à garantir aux familles, d'ici 2012, l'accueil de 6 000 enfants de 0 à 3 ans, soit 70% de cette classe d'âge. Fin 2010, l'objectif était déjà quasiment atteint (65%) après l'ouverture des deux structures multi-accueil municipales Malbec (34 places) et Georges V (12 places). Cet effort sera poursuivi en 2011 avec une extension-déménagement à Caudéran (+15 places) et une création à Argonne (12 places).

Parallèlement, des réponses adaptées ont été apportées à certaines problématiques repérées dans le cadre de la concertation préalable à l'adoption du Projet Social. C'est notamment le cas pour la prise en charge prioritaire et urgente des enfants des bénéficiaires de minima sociaux en insertion ou en retour à l'emploi (fiche action 63). La Loi

Borloo de 2006 fait obligation aux communes de leur réserver 1 place sur 20. A Bordeaux, le nombre de ces places a nettement augmenté en 2010, passant de 180 à 242 soit 140 places de plus que le minimum requis et permettant la prise en charge de quelque 400 enfants.

Une autre attente portait sur la création d'une offre de garde à des horaires atypiques pour répondre aux besoins des personnes travaillant tôt le matin ou tard le soir (fiche action 64). Ce service a été créé en 2010 au sein de l'Association Bel Orme dont la crèche offre 5 places de ce type. La convention signée avec l'association, la CAF et le Conseil Général prévoit que la Ville prend en charge le financement du surcoût de fonctionnement généré par la prise en charge des enfants au domicile des parents pendant 3 heures par

23

jour en dehors des horaires d'ouverture de la Crurieusement, ce nouveau service n'est guère sollicité alors qu'il correspond à une attente pourtant bien réelle des familles. En 2011, la Ville et ses partenaires vont étudier donc son adaptation et communiquer davantage. Quand le succès sera au rendez-vous, une seconde convention pourrait être passée avec l'association Pitchoun.

Enfin, la Ville et ses partenaires associatifs ont réfléchi en 2010 à l'amélioration et à

crèche (16 200 € par an).

l'uniformisation des critères d'accès dans les crèches (fiche action 65). Un nouveau système d'inscription unique a été adopté en septembre. Il fonctionne dans 8 permanences d'accueil réparties sur le territoire bordelais. Cette réflexion va aboutir en 2011 avec l'adoption de critères d'inscription partagés pour garantir aux familles une réponse uniforme, plus équitable et garante d'une meilleure prise en compte des besoins.

#### Egalement en 2010

- La Direction du Développement social et urbain (DSU) de la Ville de Bordeaux a poursuivi ses actions de prévention en direction des enfants et des jeunes.

Concernant la violence à l'école (fiche action 67c), quatre nouvelles écoles (Les Menuts, Ferdinand Buisson, Lac 2 et Anatole France) ont rejoint le dispositif. La ludothèque associative Interlude a formé leurs équipes d'agents de service - responsables de la surveillance des enfants pendant la pause méridienne - à l'animation de jeux de cour et de jeux de société.

- A Bacalan, le Cabinet Compas a effectué un diagnostic local sur l'échec scolaire (fiche action 69) qui servira de base à la Ville et à l'Inspection d'Académie pour des actions futures. Déjà, une expérimentation est menée au collège Blanqui avec le financement d'activités autour de trois axes : ma pratique du cirque, la culture africaine et la santé/hygiène de vie.

- La prévention de l'alcoolisme chez les jeunes (fiche action 67b) s'est également intensifiée, notamment avec l'installation de quatre bornes éthylotest supplémentaires (Rock School Barbey et lieux de nuit) et la création d'une Commission Vie Nocturne réunissant les services municipaux concernés, la Police, la Justice et les transporteurs.

24

## Annexe 5 : le projet partagé par la Ville de Bordeaux et la Caf déclinaisons et objectifs opérationnels

**Mission 1<sup>23</sup> : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale**

### Programme 1 : poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance

**Objectif opérationnel 1 :** Développer l'offre d'accueil petite enfance sur les territoires  
Mieux répondre aux besoins spécifiques des familles (horaires décalés, accueil d'urgence...)

**Objectif opérationnel 2 :** Assurer une couverture homogène des RAM sur le département

Valoriser et professionnaliser le métier d'assistante maternelle afin d'accroître leur nombre sur la ville

**Objectif opérationnel 3 :** Améliorer l'information auprès des allocataires

Poursuivre le développement de l'offre de service petite enfance (Ospe)

**Objectif opérationnel 4 :** Evaluer l'offre d'accueil petite enfance

Etre attentifs aux besoins des familles pour mieux ajuster l'offre à la demande

### Programme 2 : poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de l'enfance et de la jeunesse

**Objectif opérationnel 5 :** Développer l'offre d'accueil en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture

Soutenir les propositions et les initiatives favorisant la participation des enfants et des jeunes à l'organisation de leurs loisirs individuels, collectifs ou familiaux

**Objectif opérationnel 6 :** Poursuivre le soutien et l'accès aux vacances des enfants et des adolescents

**Objectif opérationnel 7 :** Développer une fonction d'expertise, d'évaluation et de conseil en développement des politiques jeunesse auprès de la ville

Prendre en compte les résultats de l'étude concernant la politique municipale en direction des jeunes pendant leur temps libre, afin d'ajuster au mieux les propositions d'action les concernant

### Programme 3 : accompagner l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte

**Objectif opérationnel :** Soutenir la création d'un parc de logement adapté équitablement réparti sur le territoire girondin

Développer des actions sur le logement des jeunes pour favoriser leur prise d'autonomie

<sup>23</sup> Les missions, les programmes et les objectifs opérationnels sont ceux du plan d'action de l'Unité territoriale de la Caf. Les Objectifs partagés sont ceux de la Ville de Bordeaux et de la Caf dans le cadre de la Ctg.

**Mission 2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants**

**Programme 4 : compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle**

**Objectif opérationnel 8 :** Améliorer la cohérence et l'impact de l'ensemble des dispositifs qui contribuent au soutien à la parentalité

Créer une instance de pilotage de l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité sur la ville

Promouvoir la co éducation pour co construire de nouvelles réponses aux besoins des familles, des enfants et des jeunes

Contribuer à la professionnalisation des acteurs dans les domaines de la parentalité

**Objectif opérationnel 9 :** Prendre en compte la place des pères dans l'éducation de leurs enfants

Favoriser l'exercice de la co-parentalité

**Objectif opérationnel 10 :** Favoriser le recours à la médiation familiale

**Objectif opérationnel 11 :** Favoriser l'accès aux LAEP pour conforter les relations enfants-parents âgés de moins de 6 ans

Réfléchir à la création d'espaces collectifs pour les familles isolées de Bordeaux, développer des lieux d'accueil parents/enfants

**Programme 5 :** Contribuer à une meilleure égalité des chances et à un renforcement des liens familles/écoles

**Objectif opérationnel 12:** Développer les liens familles/école

S'engager ensemble pour la réussite scolaire de tous les enfants

### **Mission 3: accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**

**Programme 6 : favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité**

**Objectif opérationnel 13** : faciliter l'accès et le maintien dans le logement des familles en difficulté

Soutenir des actions d'auto réhabilitation accompagnée et de lutte contre la précarité énergétique

**Objectif opérationnel 14** Assurer une veille territoriale sur le mal logement à Bordeaux

**Objectif opérationnel 15** : mettre en place un processus de repérage et de contrôle de la non décence des logements

**Objectif opérationnel 16** : Développer une offre de service social en direction des allocataires sur des secteurs géographiques où un OPAH/PIG se met en place

Lancer une expérimentation de lutte contre le mal logement des familles sur plusieurs quartiers de bordeaux

**Programme 7 : faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne en particulier au travers des centres sociaux et des petites structures de proximité**

**Objectif opérationnel 17** : Impulser une coordination partenariale entre les équipements de proximité et les institutions

Créer un comité de pilotage de l'animation locale (centres sociaux, associations de quartier...)

**Promouvoir la co éducation pour co construire de nouvelles réponses aux besoins des familles, des enfants et des jeunes**

Accompagner le développement des démarches de Gestion urbaine de proximité

**Objectif opérationnel 18** : améliorer l'évaluation des centres sociaux

**Objectif opérationnel 19** : encourager la dynamique participative des habitants au sein des structures et des instances locales et communales

**Soutenir les initiatives visant à renforcer la relation d'entraide et de proximité**

**Développer le lien social entre les familles et désenclaver les quartiers**

**Assurer une animation et une régulation sur les espaces publics ouverts à tous**

**Objectif opérationnel 20** : Participer à la dynamique de développement social local

S'appuyer sur le Cds pour dynamiser ensemble le partenariat et développer la participation des habitants

Promouvoir la transversalité dans les constructions de projets

Contribuer à l'accueil des gens du voyage sur la ville et à leur intégration dans la vie locale

**Mission 4** : créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

**Programme 8**: soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap

**Objectif opérationnel 21** : soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap par un meilleur accès aux droits et aux services

Soutenir l'accueil des enfants handicapés dans les établissements petite enfance et jeunesse

**Objectif opérationnel 22** : faciliter la vie quotidienne des familles confrontées au handicap ou à la maladie de leur enfant

**Programme 9**: aider les familles confrontées à des évènements ou des difficultés fragilisant la vie familiale

**Objectif opérationnel 23** : proposer un accompagnement des familles sur des situations ciblées

**Programme 10** : accompagner le parcours d'insertion sociale pour faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi des personnes et des familles en situation de précarité

**Objectif opérationnel 23** : développer des actions d'insertion à destination des publics en situation de précarité

Soutenir les initiatives visant à l'insertion des familles monoparentales dans la vie locale et la vie professionnelle

**Objectif opérationnel 24** : faciliter la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les personnes en insertion

Développer une veille et une réflexion partagée sur la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle des familles

## **Annexe 6 : le projet urbain de la Ville de Bordeaux : collaboration et démarche prospective Ville/Caf**

### **Proposition de collaboration de la Caf de la Gironde à la Ville de Bordeaux concernant le Projet d'Urbanisation du Grand Bordeaux**

---

#### **Introduction**

La Mairie de Bordeaux pilote depuis plusieurs années l'élaboration du *Projet vers le Grand Bordeaux 2030*. Ce projet d'urbanisation propose de réinvestir et développer plusieurs secteurs de la ville afin d'attirer une nouvelle population principalement de jeunes ménages, avec ou sans enfants et jeunes retraités. Il s'agit plus précisément de :

- Bordeaux Nord : Berge du Lac, Aubiers-Cracovie, Ravezies, Bassin à flots, Bacalan
- Bordeaux Bastide : Bastide Brazza, Niel, Queyries, Benauges, Deschamps
- Bordeaux euratlantique : Belcier-St Jean, sud de la ville

Ce projet de développement urbain vient dynamiser le territoire et reconfigurer son organisation urbaine et sociale actuelle par la construction de nombreux logements (environ 60 000<sup>24</sup>) et notamment de 50 à 55% de logement sociaux dans un contexte de croissance démographique. Il doit prendre en compte les caractéristiques territoriales actuelles et à venir afin de prospecter sur la ville de demain et prévoir des aménagements de qualité favorisant l'installation de ces nouveaux habitants.

A cet égard, la Ville de Bordeaux a sollicité la CAF pour savoir dans quelle mesure et sur quels aspects la CAF de la Gironde pourrait apporter sa contribution à l'élaboration du projet Urbain de Bordeaux.

Dans le cadre de la COG 2009-2012, la CNAF a fixé quatre missions :

- Mission 1 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie de famille et vie sociale (poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, et accompagner l'autonomie des jeunes)
- Mission 2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Mission 3 : Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Mission 4 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

Du fait de ces différentes orientations, notamment des enjeux majeurs des missions 1 et 3, ainsi que du CAFST engagé depuis 2007, future CTG 2011, la CAF se propose de contribuer à la réflexion visant à l'élaboration de ce projet urbain. Elle souhaiterait accompagner la Ville dans une dimension prospective d'aide à la décision et dans ses réflexions sur l'offre de service aux familles dans la ville de demain.

---

<sup>24</sup> La Ville de Bordeaux attend 100 000 nouveaux arrivants d'ici 2030, à raison de 5000 par an.

## Les objectifs et enjeux de la collaboration

Comme le souligne Alain Juppé « *la vraie question est de construire une société qui veille à ce que, au bout de la chaîne, il y ait beaucoup moins de laissés pour compte. L'urbanisme ne règlera pas la question sociale, mais une ville bien pensée peut contribuer à l'amélioration du quotidien des personnes fragiles* »<sup>25</sup>.

Cette perspective de développement urbain entraîne de fortes restructurations rejoignant les politiques d'intervention de la CAF (augmentation du nombre d'allocataires, accès aux droits, offre de service, ...).

Du fait de son expertise dans les domaines du social et de la famille, la CAF de la Gironde souhaiterait accompagner la réflexion sur les effets induits des reconfigurations de ces territoires. La CAF propose de :

- S'investir dans les enjeux liés à la cohésion sociale de ces nouveaux espaces de manière globale et coordonnée (en fonction des habitants actuels et des futurs arrivants prévus)
- Contribuer à la réflexion visant à anticiper des synergies entre les services d'actions familiales et sociales (services et équipements) sur ces territoires afin de faciliter l'installation et l'intégration sociale des familles venant vivre sur ces territoires.

Il semble opportun et constructif, étant donné la convergence d'intérêts et la complémentarité de nos interventions, d'unir nos compétences afin de permettre à la Ville de mettre en oeuvre un projet urbain alliant perspectives de développement urbain et économique mais également projections de lieux de vie, d'action familiale et sociale, garants de cohésion et de mixité sociale sur le territoire de Bordeaux.

Dans cette élaboration de projet du Grand Bordeaux, la Mairie de Bordeaux poursuit des objectifs innovants. Il pourrait être intéressant de s'investir dans une nouvelle manière de produire et de piloter l'action publique locale en intégrant l'organisation de service public qu'est la CAF à la réflexion de politiques urbanistiques pour penser ensemble la ville de demain. L'objectif étant de contribuer à ce que ce projet urbain mette l'accent sur les publics les plus fragiles.

Cette transversalité d'approche invite à une coordination plus cohérente et pertinente sur la construction d'un projet urbain et social, et des orientations qui peuvent être prises en vue d'offrir au plus grand nombre de familles un service de qualité adapté aux nouveaux besoins, de faciliter les relations de proximité et l'implication active des habitants face à ces évolutions.

Pour cela, il s'agit de :

- déterminer les enjeux que la Ville de Bordeaux et la Caisse d'allocations familiales ont en commun concernant ce projet de Grand Bordeaux sur la base d'analyses partagées des réalités urbaines, économiques, familiales et sociales locales
- rechercher conjointement la participation active des habitants pour mobiliser et qualifier les ressources locales (concertation dynamique de Développement Social Local)
- anticiper sur les modalités de fonctionnement de la nouvelle gouvernance de cette action publique accompagnant l'approche par « nouveaux quartiers » envisagée par la Ville

---

<sup>25</sup> Projet de Grand Bordeaux 2030

## **Proposition de collaboration : déclinaison opérationnelle**

### **Co-construire un projet social urbain sur la base de la ville d'aujourd'hui, penser la ville de demain et répondre aux besoins familiaux et sociaux de ses habitants**

Ce projet de contribution s'inscrirait, dans son principe, dans les orientations de la future CTG. Il pourrait se décliner sous la forme d'un accompagnement de la CAF sur un ou deux projets de quartier par an, intégré à la programmation des actions entrant dans le cadre de la CTG.

#### - Expertise du social, du familial, des territoires et de l'évaluation

La CAF peut participer à la réflexion permettant l'élaboration de ce projet urbain pour le bien-être des familles :

- Par le conseil au politique ou l'aide à la décision
- Par des appuis techniques aux professionnels (programmiste, urbanistes)
  - Si l'enjeu de ce projet est d'attirer les familles et créer 25% de logement social, la CAF est un partenaire fort des services et équipements à proposer pour préparer et favoriser leur installation et leur insertion dans ces nouveaux quartiers
  - La CAF peut accompagner la réflexion prospective sur les implantations territoriales visant :
    - Une amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil notamment par l'adaptation des structures existantes et la réalisation de formules d'accueil nouvelles particulièrement adaptées aux mutations urbaines à venir (par le travail d'évaluation)
    - Une meilleure prise en compte des familles, à la fois dans l'analyse des besoins par territoire, mais aussi dans l'accompagnement et dans la participation active des parents à la vie des structures

#### - Compétences d'études sociales territoriales

La CAF peut faire un travail d'identification des besoins en fonction des habitants actuels et de l'augmentation de la population prévue et de ses caractéristiques: (récolte d'information et de mobilisation de la population en collaboration avec les partenaires) :

- Des professionnels pouvant être mobilisés : conseillers territoriaux, chargés d'études sociales, travailleurs sociaux, statisticiens...
- Une connaissance des publics et des territoires
  - Données dont nous disposons dans nos fichiers
  - A travers les projets que nous soutenons
- Des outils d'analyse et d'étude des besoins des publics et des partenaires
- Un panel d'études de références (notamment diagnostics participatifs)
- Des compétences de participation des habitants par exemple via les centres sociaux, les associations

La CAF peut faire des analyses pour prévoir des services ou infrastructures sur :

- La fréquentation des lieux d'accueil (services, équipement)
- Le montage financier et suivi des projets actuels, potentiels et à venir
- L'étude et conseil sur l'opportunité de développement d'accueil multiservices dans les territoires à fort taux de logement social:
  - Par exemple pour une offre élargie de service public<sup>26</sup> afin de renforcer l'accessibilité physique et numérique aux services (prestations et action sociale)
- L'élaboration d'un schéma directeur de l'animation locale s'appuyant sur la charte de développement des centres sociaux et d'animation locale et les projets urbains

- Compétences d'évaluation des politiques mise en œuvre

En dehors des études de diagnostic préalable à la mise en place d'action, la CAF peut également évaluer les actions qu'elle met en œuvre, finance ou contribue à financer. Elle est en mesure de faire des études d'impacts sur l'utilité, l'efficacité, l'efficacité des politiques mises en œuvre et par là formuler des propositions d'amélioration ou d'innovation pour mieux répondre aux besoins des familles.

---

<sup>26</sup> Projet (expérimentation auprès de 23 départements) piloté par le Préfet de la Gironde neuf grands opérateurs nationaux : La Poste, EDF, la SNCF, GDF Suez, Pôle Emploi, l'Assurance Maladie, la CAF, MSA, Assurance retraite

## Annexe 7 : Démarche généralisée d'évaluation

### Modélisation de la démarche des CTG en Gironde

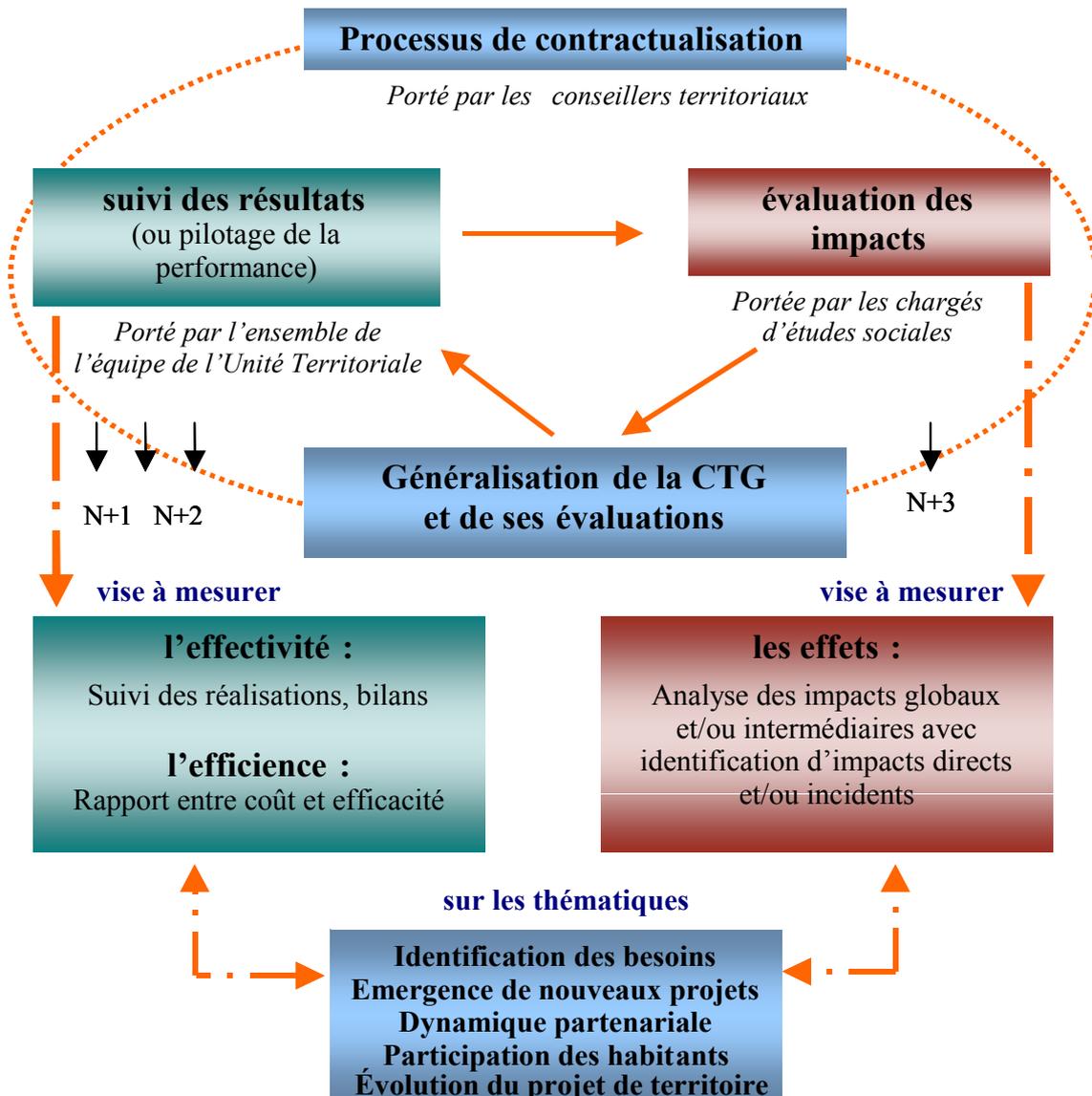
#### SCHEMA D'ENSEMBLE DE L'EVALUATION DES CTG EN GIRONDE

La modélisation vise à proposer une démarche d'évaluation globale et une méthodologie généralisée à l'ensemble des CTG en Gironde.

Elle s'articule autour de 3 dimensions :

- les impacts
- l'effectivité
- l'efficience

*Le pilotage des CTG de l'Unité Territoriale et de leurs évaluations reposent sur le responsable de l'Unité Territoriale*



### **3 – 1 La mesure des impacts**

Objectif: L'évaluation des impacts vise à mesurer les changements occasionnés par l'intervention publique sur le territoire et en interne Caf.

Par cette démarche évaluative peuvent être identifiés des effets attendus, des effets pervers et des effets induits.

### **3 – 2 La mesure de l'effectivité**

Objectif: L'évaluation de l'effectivité vise à mesurer les réalisations et leurs degrés d'avancement.

Par cette démarche évaluative peuvent être identifiés en continu les actions réalisées et en cours, les difficultés ou freins éventuels mais aussi les ressources et leviers du changement

### **3 – 3 La mesure de l'efficience**

Objectif: L'évaluation de l'efficience vise à mesurer le rapport coût / efficacité de l'intervention publique sur le territoire et en interne.

Par cette démarche évaluative est identifié le rapport entre les résultats obtenus et les moyens engagés.

nb : tous les indicateurs ne sont pas forcément à renseigner chaque année et/ou de manière répétée

				Temporalité de la CTG		
Domaines	critères d'effectivité	N°	indicateurs	T1	T2	T3
<b>Analyse des besoins :</b>		<b>critères d'efficience</b>				
<b>Définition des objectifs opérationnels</b>	Co-construction des éléments de problématique	1	Oui/Non, si oui, sur quels champs (parentalité, logement, animation vie locale, etc.) et par qui (quelles instances de décisions) ?			
<b>Structuration de la démarche</b>	Méthodologie	2	Comment le diagnostic a-t-il été réalisé ? Niveau de contribution des différents acteurs interne et territoire (cotation 0 à 5) + modalité de recueil des données (compilation de documents existants / consultation spécifique ?)			
	Moyens spécifiques engagés	3	Mobilisation de moyens pour accompagner l'élaboration de la CTG (en jours ETP par professionnel) ; Période d'élaboration (nombre de mois) ; cotation de 0 à 5 sur degré de satisfaction quant à la durée			
		4	Mobilisation de moyens pour la réalisation du diagnostic oui/non si oui, lesquels (en jours ETP par professionnel, financements spécifiques autres)			
<b>Mise en œuvre d'une démarche partagée</b>	Partage de l'analyse des besoins	5	Oui/Non, si oui à quel niveau ? (élus, techniciens, associations, habitants, interne Caf)			
	Appropriation par les acteurs	6	Par type d'acteurs (élus, techniciens, opérateurs, associations, habitants, partenaires institutionnels, interne caf), cotation du niveau d'appropriation de 0 à 5			
	<b>critère optionnel (si souhaité par territoire)</b>	7	<i>à définir avec le territoire</i>			

nb : tous les indicateurs ne sont pas forcément à renseigner chaque année et/ou de manière répétée

Domaines	critères d'effectivité	N°	indicateurs	Temporalité de la CTG		
				T1	T2	T3
	<b>critères d'efficience</b>					
<b>Émergence de nouveaux projets :</b>						
Conception, élaboration	Identification des nouveaux projets initiés par la CTG	8	Sur quels champs (parentalité, logement, animation vie locale, etc.)			
Programme d'actions	Identification des actions réalisées	9	Nature des projets (ouverture de structure / animation ponctuelle ?)			
		10	Listez les différents dispositifs Caf sont mobilisés			
	Identification des financements mobilisés	11	Par action, quels sont les moyens engagés en jours ETP par professionnel ?			
		12	Montant pour les dispositifs de droit commun mobilisés par action ?			
		13	Montant des moyens engagés sur fonds propres mobilisés par action ? Ratio montant fonds propres par allocataire au			
Etat d'avancement	14	Niveau de réalisation (réalisée / non réalisée ?) cotation 0 à 5				
	<b>critère optionnel (si souhaité par territoire)</b>	15	à définir avec le territoire			

nb : tous les indicateurs ne sont pas forcément à renseigner chaque année et/ou de manière répétée

Domaines	critères d'effectivité	N°	indicateurs	Temporalité de la CTG		
				T1	T2	T3
	<b>critères d'efficience</b>					
<b>Dynamique partenariale :</b>						
Modalité de partenariat	Fonctionnement des instances	16	Formalisation d'instances spécifiques (réflexion, pilotage)			
		17	Composition des instances (élus, techniciens, opérateurs, partenaires institutionnels, assos, interne caf) fréquence, présence effective,			
	Identification des moyens mobilisés dans le cadre des instances partenariales	18	Calendrier des différentes instances inhérentes à la CTG (Nombre et fréquence des réunions)			
Niveau de partenariat	Niveau de contribution	19	Qualifiez le contenu des différentes instances (échange d'informations, co-construction, co-pilotage), cotation de 0 à 5 selon le degré de contribution			
	<b>critère optionnel (si souhaité par territoire)</b>	20	à définir avec le territoire			

nb : tous les indicateurs ne sont pas forcément à renseigner chaque année et/ou de manière répétée

Domaines	critères d'effectivité	N°	indicateurs	Temporalité de la CTG		
				T1	T2	T3
	<b>critères d'efficience</b>					
<b>Participation des habitants :</b>						
Référentiel participation	information	21	cotation 0 à 5			
	consultation	22	cotation 0 à 5			
	concertation	23	cotation 0 à 5			
	implication	24	cotation 0 à 5			
	Modalités	25	Vecteurs utilisés (réunion publique, journal, relais associatifs, bouche à oreille), Autres,,,			
		26	Lister et qualifier les instances de participation ?			
		27	Précisez la nature de la représentativité des Habitants (élus, associations, directe,,)			
Identification des moyens mobilisés pour favoriser la participation des habitants	28	Identifier les actions qui s'appuie sur la mobilisation des habitants (habitants et habitants représentés)				
	29	Mention obligatoire "financer avec la caf" systématisée ? Oui/non				
	<b>critère optionnel (si souhaité par territoire)</b>	30	à définir avec le territoire			
<b>Évolution du projet du Territoire :</b>						
Avancée effective de la CTG	Respect des échéances inscrites au schéma de développement	31	cotation 0 à 5			
	<b>critère optionnel (si souhaité par territoire)</b>	32	à définir avec le territoire			

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Ville de Bordeaux, dans le cadre du Conseil de développement Social qui regroupe la Ville, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a mis en place Les Ateliers de Développement Social Local (ADSL).

Le but de ces ateliers est d'offrir un cadre pour accompagner des initiatives locales portées par des citoyens, des bénévoles, des salariés associatifs et des techniciens d'institutions.

Aujourd'hui 11 ADSL sont en cours sur Bordeaux, 1 par quartier ouvert à tous et 3 menés plus particulièrement en direction de publics en difficulté développés avec le CCAS, la Régie de Quartier Habiter Bacalan et l'Epicerie Solidaire.

Parmi les projets en cours, 4 d'entre eux nécessitent aujourd'hui un financement pour que se réalisent des initiatives locales, portées par et pour les habitants visant à participer au bien vivre ensemble sur leur quartier :

1/ Projet de réseau social numérique de proximité :

Issu de l'ADSL du quartier Victor Hugo Saint Augustin, le projet de réseau social numérique mobilise des habitants et un bon nombre d'associations du secteur Victor Hugo Paul Bert. Le but est d'offrir une plateforme d'entraide, de proposition de projets et un espace de visibilité locale pour tout ceux qui souhaitent développer des initiatives de solidarité et de lien social. L'objectif est de faire d'un outil virtuel local un vecteur de rencontres réelles à l'échelle d'un quartier.

2/ Projet R.E.P.I. Réseau d'Entraide aux Personnes Isolées

Issu de l'ADSL du quartier Saint Michel Nansouty Saint Genès, ce projet vise à rompre l'isolement vécu par des personnes vivant seules ou séparées avec des enfants à charge. L'idée est de proposer une sortie culturelle, entre voisins d'un même quartier doublée d'une garderie avec activités pour les enfants à l'école Saint Michel. L'objectif est de permettre de s'accorder un temps pour soi et de faire connaissance avec des personnes vivant dans le même quartier.

3 / l'Atelier Parents Bastide

Issu de l'ADSL de la Bastide, l'Atelier Parents Bastide regroupe des parents de toutes les écoles et collèges du quartier. Au de là de leurs responsabilités de « parents d'élèves » les parents développent des actions locales de convivialité et d'échanges sur les questions de parentalité, vécues à l'échelle de leur quartier. L'objectif est de faire se croiser, localement, citoyenneté et parentalité.

4 / Café Associatif mobile de l'association Yacafaucon

Issu d'une initiative locale de l'association Yacafaucon, le café associatif est un projet porté par et pour les habitants du secteur Sacré Cœur – Barbey – Dormoy. Rassemblant plus de 70 personnes lors des séances de concertation actuellement menées sur le quartier, l'association Yacafaucon a su fédérer les énergies et les envies des habitants et d'autres associations pour créer un café associatif. En attendant l'ouverture d'un local dédié, l'association et ses bénévoles vont construire un « café mobile » qui s'installera de temps en temps dans le quartier pour tester le projet et commencer à développer des habitudes. C'est dans cette

forme émergente du projet que le Conseil de Développement Social accompagne l'association pour entretenir la mobilisation locale autour d'un projet oeuvrant pour le lien social.

**Tableau des financements engagés :**

	<b>Mairie</b>	<b>CAF</b>	<b>TOTAL</b>
<b>« Réseau Social de Proximité »</b> Centre Social Réseau Paul Bert	3070 €	3070 €	6140 €
<b>« R.E.P.I.»</b> 5 de Coeur	825 €	825 €	1650 €
<b>«Atelier Parents Bastide »</b> Centre d'Animation Bastide Queyries	437 €	437 €	874 €
<b>« Café Associatif mobile»</b> Yacafaucon	1750 €	1750 €	3500 €
<b>TOTAL</b>	<b>6082 €</b>	<b>6082 €</b>	<b>12164 €</b>

Sous réserve d'acceptation de ces montants, je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Maire:

- à procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant de : 12 164 € sur l'enveloppe 020313 compte 6574  
Et à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant
- à solliciter et à encaisser la somme de 6082 € correspondant à la contribution financière de la Caisse d'Allocations familiales

Fonction 523  
Compte 6574  
Enveloppe 020313

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.

## ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- Cette subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

## ARTICLE 4 : Mode de règlement

Cette subvention prévue à l'article 2 sera versée par la ville de Bordeaux à la signature de la convention.

Elle sera créditée au compte de l'association n° Etablissement

## ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

1. A pratiquer dans le respect des statuts une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes
2. A déclarer sous trois mois à la ville de Bordeaux toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux.
3. A déclarer sous trois mois à la ville, avec document justificatif tous changements intervenus dans son conseil d'administration.
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;
7. A rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

#### ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure. La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

#### ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action.

#### ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

#### ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

- Par l'association «            »

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le            .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET  
Adjointe au Maire

**D-2011/354**

**Convention avec la Régie de quartier habiter Bacalan.  
Autorisation.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Régie de Quartier " Habiter Bacalan " est une association loi 1901 à vocation économique et sociale.

Elle mène ses activités avec le souci d'insertion professionnelle et sociale de ses salariés, en partenariat avec les organismes compétents.

Créée en janvier 1997, la Régie de Quartier " Habiter Bacalan " s'attache à favoriser la participation des habitants et leur responsabilisation collective, à promouvoir une meilleure communication entre les habitants et avec l'ensemble des structures existantes sur le quartier.

Elle a pour objet de concourir à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier de Bacalan, en les impliquant dans ses différentes activités, en particulier :

- entretien des immeubles, gestion et intervention sur les espaces collectifs, gestion de services de proximité participant à l'amélioration du service rendu aux habitants du quartier.

Son territoire d'intervention recouvre le quartier Bacalan ainsi que d'autres quartiers (Aubiers, Grand-parc) pour des interventions conformes aux objectifs définis ci-dessus.

Depuis 14 ans, la Régie de Quartier " Habiter Bacalan " a signé des marchés de travaux dans trois principaux secteurs d'activités :

- entretien et nettoyage de parties communes d'immeubles (patrimoine d'Aquitanis et Mésolia Habitat), chantiers Ville de Bordeaux (nettoyage et entretien divers, graffitis, ramassage des feuilles mortes...), services aux particuliers et/ou aux associations.

Comme elle l'a réaffirmé dans le cadre de son 3<sup>ème</sup> Projet Social, la Ville de Bordeaux a décidé de conforter sa politique en matière d'économie sociale et solidaire et consolide donc le partenariat avec cette structure.

Comme chaque année, afin de mieux répartir la programmation des prestations de services demandées par les services de la Ville, un travail avec les Directions concernées (Direction des Parcs et Jardins, Direction de la Jeunesse et des Sports, Direction de l'Education et de la Famille, Direction de la Vie Locale, Direction du Pôle Senior) a permis l'élaboration d'une convention fixant la nature et les modalités de réalisation des activités.

Cette convention étant aujourd'hui finalisée, elle est soumise à notre assemblée.

C'est pourquoi, je vous demande Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FAYET.** -

Je peux présenter deux en un.

Le Conseil de Développement Social, pour répondre à ce que disait Mme DESAIGUES, c'est vraiment l'instance de pilotage de la Convention Territoriale Globale et du Projet social n° 3 puisque cela réunit la Ville, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, les services de l'Etat, et nous y associons maintenant l'ARS.

Le Conseil de Développement Social pilote notamment les 11 ateliers de développement social local, qui, au niveau de chaque quartier sont vraiment des lieux d'élaboration de projets citoyens, sans que ce mot soit trop galvaudé, en tout cas des initiatives très concrètes qui demandent un peu de financement pour certaines :

Le Réseau Social Numérique de Proximité dans le quartier Victor Hugo Paul Bert qui est initié à partir du centre social Paul Bert mais qui a vocation à prendre son autonomie dans le quartier.

Le Réseau d'Entraide aux Personnes Isolées porté à l'origine par les enseignants et parents de l'école Saint Michel, qui a déjà organisé avec succès plusieurs rencontres pour des mamans isolées qui ont pu profiter des activités culturelles de la ville, notamment récemment du Festival Chahut.

L'Atelier Parents Bastide qui est aussi organisé par les parents, qui a réussi des rencontres extrêmement dynamiques où les parents étaient très nombreux. C'est un lieu de convivialité et d'échanges qui fonctionne très bien.

Et enfin le café associatif de l'association « Yacafaucon ».

Ces 4 petites actions demandent un financement qui vous est indiqué ici de la mairie et de la CAF.

Mais il y a aussi toutes les actions qui fonctionnent et qui pour l'instant ne demandent pas encore de financement.

Par exemple le projet de jardin partagé initié par l'Épicerie Solidaire des Capucins qui verra le jour sans doute place André Meunier, là aussi grâce au coup de pouce d'Evento. Evento fait des miracles.

Un système d'échange local à Bacalan qui s'inspire de celui monté par les habitants du Grand Parc. Là c'est la régie de quartier.

Bref, dans beaucoup de quartiers une vraie dynamique qui s'organise à partir des habitants et qui réussissent des projets avec notre aide. Je crois que c'est vraiment important de le remarquer et de le valoriser, même si ce sont des projets qui peuvent paraître modestes.

J'enchaîne sur la Régie de quartier. C'est une convention que vous connaissez bien avec la ville. La régie de quartier c'est l'insertion professionnelle, mais c'est aussi la participation des habitants, la responsabilité collective dans le quartier.

La Régie de quartier porte un Atelier de Développement Social Local, comme je le disais à l'instant, qui va élaborer un système d'échange local, mais elle est aussi centrée sur l'insertion professionnelle, notamment grâce à des missions confiées par les services municipaux :



entretien d'espaces verts, débroussaillage, accompagnement scolaire, médiation, l'entretien de la plage du lac, etc.

C'est un partenariat qui fonctionne très bien entre la Régie de quartier et nos services municipaux que je remercie de leur engagement parce que ce n'est pas forcément simple. Maintenant c'est plus facile, mais au début ça a été compliqué d'apprendre à travailler ensemble.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Pas d'observations sur ces 2 délibérations ? (Aucune)

353 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

354 : Même traitement ?

Merci.



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

**La Ville de Bordeaux** représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°2011..... du Conseil Municipal en date du 27 juin 2011 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

D'une part,

Et

**La Régie de Quartier « Habiter Bacalan »** (Association loi 1901) représentée par Monsieur Venturi, Président.

D'autre part,

L'objectif principal de la Régie de quartier HABITER BACALAN est de maintenir et d'améliorer la qualité du cadre de vie du quartier par l'implication des habitants dans la mise en œuvre de services nécessaires,

Cette structure associative la Régie de Quartier « HABITER BACALAN », a été créée en janvier 1997 et assure les activités suivantes :

- entretien d'immeubles
- gestion et intervention sur les espaces collectifs
- gestion de services de proximité participant à l'amélioration du service rendu aux habitants du quartier.

En ce qui concerne l'entretien des voiries et des espaces verts sur le secteur Nord, la Ville de Bordeaux a décidé de passer une convention qui fixe les modalités de réalisation de ces missions

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

L'association Régie de Quartier « Habiter Bacalan » assurera :

- des travaux liés à l'entretien d'espaces verts des quartiers Bacalan, Les Aubiers et Grand Parc
- des travaux de débroussaillage, désherbage et remise en état des espaces verts communaux des quartiers Bacalan, Les Aubiers et Grand Parc
- l'accompagnement scolaire du Collège Edouard Vaillant vers les Aubiers
- des travaux d'entretien des abords de la piste d'accélération de moto du quartier de Bacalan
- des travaux de collecte des encombrants sur le quartier de Bacalan
- une action spécifique de médiation à la piscine Tissot durant l'été.
- Une intervention de nettoyage spécifique de la plage du Lac durant la période estivale.

## **ARTICLE 2 : Conditions d'exécution par la Régie de Quartier « Habiter Bacalan »**

L'association la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » s'engage par la présente convention à :

- exécuter les tâches telles que définies à l'article 1
- coordonner son action sur le terrain avec celles des services municipaux
- exercer la surveillance et la responsabilité des travaux.

## **ARTICLE 3 : Intervention de la Ville de Bordeaux**

La Ville de Bordeaux s'engage par la présente convention à coordonner son action avec celle de la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » suivant ce qui est défini à l'article 2.

## **ARTICLE 4 : Responsabilité**

L'exécution des travaux est placée sous la responsabilité de la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » mais un contrôle pourra être effectué à tout moment par les services municipaux.

L'association Régie de Quartier « Habiter Bacalan » souscrira une assurance responsabilité civile garantissant l'ensemble des risques liés à son activité.

## **ARTICLE 5 : Activité d'insertion**

Conformément à la démarche de développement social entreprise sur le quartier de Bacalan, la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » s'engage à embaucher en priorité des habitants du quartier, à qui sont proposés divers types de contrats associés à une formation. Ceci en liaison avec les partenaires institutionnels (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi, DIRECTE).

## **ARTICLE 6 : Contrôle de l'association**

L'association s'engage à respecter notamment les dispositions relatives à l'emploi et aux exigences liées à son activité (impôts, cotisations sociales,...).

## **ARTICLE 7 : Conditions financières**

Le règlement des prestations énoncées ci-dessus s'effectuera sur présentation de factures.

<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL</b>			
<b>Domiciliation :</b> Crédit Coopératif Mériadeck			
<b>Titulaire du compte :</b> Régie de quartier « Habiter Bacalan »			
<b>Adresse :</b> 62 rue Joseph Brunet 33300 Bordeaux			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP
42559	00041	21025813906	36

Dans l'hypothèse où l'association ne respecterait pas les clauses de la présente convention, en particulier sur les moyens de contrôle par la Ville de Bordeaux de ses activités et documents comptables, la présente convention pourrait être résiliée après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai d'un mois.

**ARTICLE 8 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période du 1 janvier 2011 au 31 décembre 2011 non renouvelable.

Fait à Bordeaux, le

**Pour le Maire**

**Le Président de l'association  
Régie de Quartier « Habiter Bacalan »**

**Véronique FAYET  
Adjointe au Maire**